



COMITE STRATEGIQUE DES ECO-INDUSTRIES (COSEI)

Groupe de travail « Valorisation industrielle des déchets »

Développer la filière française de la valorisation industrielle des déchets

Rapport final – Juillet 2011

Groupe du COSEI « Valorisation industrielle des déchets » :

Président : Igor BILIMOFF, directeur général de la Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC)

Secrétaires : Sophie COSTEDOAT – MEIE - DGCIS
François LE VERGER – MEDDTL - CGDD

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR : PANORAMA ET MUTATIONS.....	6
A. L’ACTIVITE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DECHETS	6
1. <i>Définitions, chiffres clés et périmètre de l’activité de recyclage et valorisation des déchets.....</i>	<i>6</i>
2. <i>Du dechet aux matieres premieres : le cycle de vie du produit</i>	<i>8</i>
B. L’ECONOMIE DU RECYCLAGE : DYNAMISME ET POTENTIEL.....	10
1. <i>Structure économique : diversité des acteurs, dynamisme de l’activité et du marché de l’emploi.....</i>	<i>10</i>
2. <i>La France sur les marchés mondiaux : valeur ajoutée de l’industrie française face à la concurrence internationale</i>	<i>16</i>
C. LES AUTRES FORMES DE VALORISATION INDUSTRIELLE DES DECHETS.....	21
1. <i>La valorisation organique</i>	<i>21</i>
2. <i>La valorisation énergétique.....</i>	<i>22</i>
D. LA SECURITE SANTE.....	24
E. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	26
1. <i>Eco-industries, valorisation des déchets et réindustrialisation du territoires historique des actions publiques</i>	<i>26</i>
2. <i>Les réformes en cours impactant le secteur.....</i>	<i>28</i>
2. PERSPECTIVES ET LEVIERS DE DEVELOPPEMENT DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS.....	34
A. LES PROGRAMMES ET PROJETS DE FINANCEMENT : VISIBILITE DE LONG TERME ET OPPORTUNITE	34
B. LES GRANDS ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	35
1. <i>Faciliter l’accès aux gisements et encourager l’utilisation des matières premières recyclées et valorisées.....</i>	<i>35</i>
2. <i>Créer les conditions propices à l’investissements industriel.....</i>	<i>37</i>
3. <i>Favoriser l’innovation à tous les stades de la chaîne de création de valeur.....</i>	<i>39</i>
4. <i>Communication, valorisation de l’image du secteur et de sa production – politique d’emploi et de formation de ses hommes.....</i>	<i>42</i>
C. PROPOSITIONS D’ACTIONS DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.....	45
ANNEXES.....	51
<i>Annexe 1 : Membres du groupe de travail.....</i>	<i>51</i>
<i>Annexe 2: Glossaire</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 3 : Organismes publics et federations professionnelles.....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 4 : Objectifs fixes par les directives europeennes.....</i>	<i>54</i>
<i>Annexe 5 : Structure du COSEI.....</i>	<i>57</i>
<i>Annexe 6 : Actions pour le développement des entreprises et des compétences</i>	<i>58</i>

INTRODUCTION

Le travail du GT COSEI « Valorisation industrielle des déchets » a été initié lors du COSEI du mois de juillet 2010. Le GT COSEI « Valorisation industrielle des déchets », cadre d'une véritable concertation entre les industriels et les institutionnels, s'est réuni en moyenne une fois par mois en veillant à l'équilibre de représentation entre les fédérations professionnelles et les industriels.

Au delà des préoccupations environnementales, les membres du GT ont su mettre en évidence les enjeux économiques en soulignant, à titre d'exemple, les économies de ressources naturelles ou d'énergies liées à l'utilisation de matières premières recyclées dans un contexte de renchérissement de ces commodités. Ce rapport permet donc de mieux mesurer le rôle économique considérable que joue le recyclage. En effet, le secteur français de la valorisation industrielle des déchets a représenté en 2010 près de 12 milliards de chiffre d'affaires, soit 13 % du chiffre d'affaires réalisé par cette industrie dans l'Union européenne, ce qui permet à la France d'occuper une position remarquable dans ce domaine. Plus encore, il convient de prendre en compte l'implication des acteurs de cette chaîne de l'économie circulaire, ainsi que les retombées en termes de croissance et d'emploi.

La production de matières premières a fait un bond conséquent depuis 10 ans (de 25 millions de tonnes en 2000 à plus de 41 en 2010) tirée par les besoins croissants d'une industrie française, européenne et mondiale.

Le recyclage contribue à améliorer la balance commerciale de la France, en limitant l'achat de matières premières vierges à l'étranger, mais aussi par l'exportation directe de cette production, excédentaire par rapport aux besoins nationaux.

L'accroissement constant de l'utilisation de matières premières recyclées en France et dans le monde est par ailleurs un gage de croissance durable forte pour le secteur,

Le document insiste sur le réel potentiel des entreprises de recyclage, du savoir-faire français et son impact positif sur les autres branches de l'industrie, du commerce et des services.

Enfin, le rapport présente un plan d'actions, fruit de la concertation entre les industriels de l'économie circulaire, qui pourrait être mis en

place en partenariat avec l'Etat. Ce plan d'actions reflète la réelle volonté des partenaires de travailler ensemble au développement de ce secteur porteur.

1. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR : PANORAMA ET MUTATIONS

A. L'ACTIVITE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DECHETS

1. DEFINITIONS, CHIFFRES CLES ET PERIMETRE DE L'ACTIVITE DE RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS

Au vu des multiples évolutions que le secteur du recyclage et de la valorisation a connues ces dernières années - tant à l'échelon national qu'europpéen - il est nécessaire, dans un premier temps, de définir le périmètre dans lequel la concertation du groupe de travail « Valorisation industrielle des déchets »(VID) a été conduite.

- Les définitions prévues par la directive cadre déchets 2008/98, dans son article 3, donnent une première vision de la nature des activités exercées par les industriels du recyclage :
 - *déchets* : « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire »;
 - *recyclage* : « toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage » ;
 - *valorisation* : « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplaçant d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie.» ; « Toutes les formes de valorisation sous forme matière ou bien en vue d'une valorisation énergétique ultérieure entrent dans le périmètre de la filière « activités de recyclage et valorisation des déchets ».
 - L'ensemble des activités liées au recyclage ont été prises en compte dans la réflexion menée par les industriels, de l'amont à l'aval du cycle de vie du déchet, en particulier :
 - les procédés innovants de collecte séparative, de tri et de préparation de matière standardisée, en amont ;

- les industries manufacturières, consommatrices des matières premières recyclées, en aval.

En revanche, les problématiques suivantes n'ont pas été traitées dans le cadre des discussions du groupe de travail : la prévention de la production de déchets ; les processus d'élimination, en particulier l'incinération sans valorisation énergétique et le stockage.

- En vue de déterminer un cadre terminologique commun et précis, le groupe de travail a arrêté des choix lexicaux :
 - *matière première recyclée* (MPR): désigne les matières issues de la valorisation des déchets. Le secteur a connu ces dernières années de nombreuses évolutions lexicales, en particulier dans la désignation de ce que l'on nommera les « matières premières recyclées » dans ce rapport. Les termes « matières premières secondaires - MPS », « nouvelles matières premières », « matières de recyclage » désignent, à quelques nuances près, une même réalité industrielle et économique. Nous privilégierons ici le terme de « matière première recyclée - MPR », qui s'inscrit dans la logique de la directive cadre déchets 2008/98. L'emploi ponctuel d'expressions voisines dans ce rapport - de type MPS – désignera ces mêmes « matières premières recyclées ».

Chiffres clés

En 2008, en France, **868 millions de tonnes de déchets ont résulté de la consommation ou de la production industrielle**. Les principaux producteurs de déchets se répartissent comme suit :

- agriculture et sylviculture : 374 millions de tonnes,
- mines, carrières et BTP : 359 millions de tonnes,
- entreprises : 90 millions de tonnes,
- ménages : 31 millions de tonnes¹.

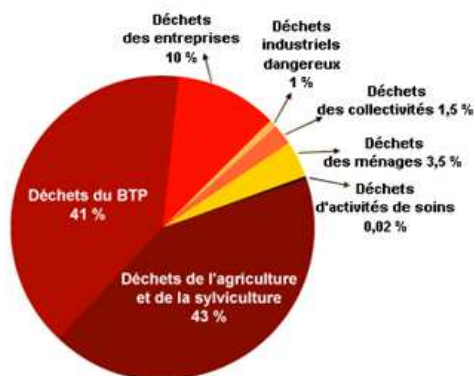


Figure 1: **Part des différents producteurs de déchets** (Source : chiffres ADEME, 2008)

¹ Chiffres ADEME, 2008, site officiel de l'ADEME

À partir de ces déchets, les activités de valorisation et de recyclage ont permis de produire 41 millions de tonnes de matières premières recyclées en 2010².

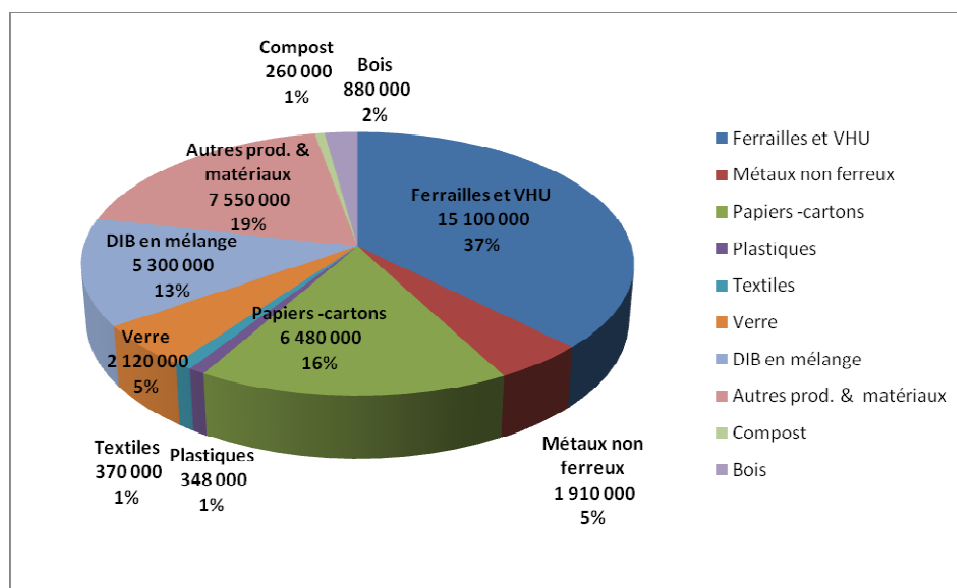
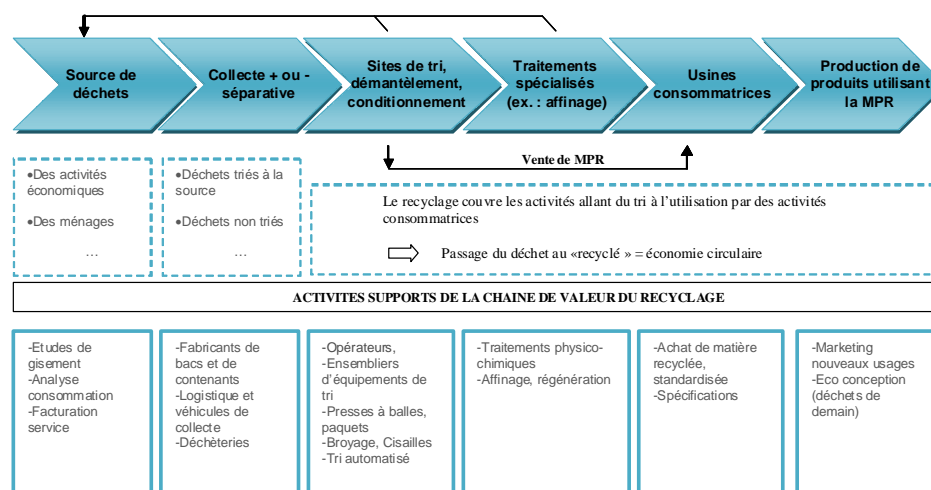


Figure 2 : Production annuelle de MPR par matériaux – 2010³ (Source : Rapport I+C, LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2010)

2. DU DECHET AUX MATIERES PREMIERES : LE CYCLE DE VIE DU PRODUIT



L'ensemble des opérations et étapes du cycle de vie du déchet ont été prises en compte dans les thématiques abordées au sein du groupe de travail « Valorisation industrielle des déchets ». Il est en effet apparu nécessaire d'adopter une vision transverse et intégrée permettant de **cerner l'ensemble des enjeux clés, à toutes les étapes** – de la collecte du déchet à la vente du produit dans la mesure où chacune des étapes du cycle de vie

² « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2010 », Rapport annuel I+C

³ Pour les matières plastiques recyclées, dès lors qu'on élargit le champ (notamment aux déchets agricoles) la production peut être évaluée à environ 600 000T (source : Fédération de la plasturgie)

peut influencer, variablement, les étapes suivantes. À titre d'exemple, on notera le rôle joué par les dispositifs d'incitation à la collecte et l'importance de la maîtrise de la qualité des gisements collectés qui déterminent partiellement la qualité de la production en aval, (impact de la tonne marginale sur la qualité finale) malgré les progrès réalisés en matière de techniques de tri.

Au-delà d'une vision « étape par étape », il a semblé essentiel d'insister sur le **besoin de concertation de l'ensemble des acteurs** du cycle de vie du produit, afin de créer les **conditions d'un fonctionnement harmonieux de la chaîne**.

- Cette vision transverse, sur l'ensemble de la chaîne, semble d'autant plus importante qu'elle est **liée au concept de traçabilité** du déchet, puis du produit, lui-même étroitement lié à **l'exigence de qualité** qui guide le travail des industriels de la valorisation des déchets.

A l'issue de l'étape de valorisation du déchet en matière première, le **transformateur, l'industriel ou le producteur de biens de consommation incorporent cette matière première au sein du cycle de fabrication du produit fini tout en disposant des garanties essentielles de qualité**. On notera, à ce titre, que la matière première issue d'une valorisation de déchet se caractérise par des **taux de pureté la plupart du temps nettement supérieurs à ceux de la matière première vierge**.

Les acteurs de la chaîne de valeur du recyclage contribuent tous à la garantie de bonne fin et de qualité de leurs matières premières, opérant ainsi en faveur d'une industrie compétitive sur les marchés mondiaux et de l'intégration d'une matière recyclée dans des produits neufs conformes aux exigences techniques des utilisateurs finaux.

- Dans cette logique de vision intégrée du cycle de vie du déchet, il a été mis un accent particulier sur le développement de **l'éco conception du produit en vue d'une meilleure recyclabilité du déchet** – soit l'idée d'un « **recyclage durable** ». Effectivement, le potentiel de développement du secteur repose en particulier sur la capacité de l'ensemble des acteurs à prendre en compte, dès sa conception, les critères de recyclabilité du produit en fin de vie, et à mieux identifier la matière première recyclée via une meilleure traçabilité (REACH).
- Le GT a également pris en compte les enjeux liés aux **entreprises équipementières du déchet** en créant un sous groupe de travail dédié à cette problématique. Ce sous-groupe s'est révélé nécessaire au vu du rôle clé joué par les équipementiers tout au long du cycle de vie du déchet ; et des besoins en innovation exprimés par les entreprises – innovation tenant compte des contraintes de rentabilité et de retour sur investissement auxquelles sont soumis les industriels du déchet. La France possède, à cet égard, un tissu important ainsi qu'une réelle expertise.

B. L'ÉCONOMIE DU RECYCLAGE : DYNAMISME ET POTENTIEL

1. STRUCTURE ÉCONOMIQUE : DIVERSITÉ DES ACTEURS, DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ ET DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Socle historique et dynamique

Le fait que le recyclage connaisse actuellement un développement sans précédent, ne doit pas faire oublier que cette activité a toujours existé. De tout temps, par peur de manquer ou par souci d'économie, l'Homme a récupéré et réutilisé les matériaux et produits susceptibles de l'être. Davantage marqué en temps de guerre, en période de pénurie ou de crise économique, ce comportement s'est socialisé et industrialisé dès la fin du 19^{ème} siècle. Puis, il s'est développé au fil des besoins et des prises de conscience, jusqu'à devenir à partir des années 70 et du 1^{er} choc pétrolier, un secteur d'activité regroupant aujourd'hui 2 400 entreprises sur le territoire français. Ce secteur connaît depuis les années 1990 un développement remarquable. En 2008 (avant la crise), le chiffre d'affaire des entreprises du secteur de la valorisation matière, organique et énergétique était compris entre 11,3 Mds €⁴ et 13 Mds €⁵. De plus, le secteur enregistre une hausse de ses investissements de 4,5 % par an sur 5 ans⁶.

Les principaux facteurs de variation du chiffre d'affaires du secteur de la valorisation industrielle des déchets sont les suivants :

- Variation des cours des matières premières : sur un marché mondialisé comme celui de la valorisation et du recyclage des déchets, la variation des cours des matières premières exerce une forte influence sur le niveau d'activité du secteur. Une hausse des prix des matières premières vierges peut, à titre d'exemple, conduire à une hausse de la demande de MPR. Par ailleurs, l'exploitation de certains gisements de déchets aujourd'hui non rentables peut le devenir selon l'évolution et les perspectives sur les cours des matières⁷;
- Logique de marché mondialisé : sur un marché concurrentiel et mondialisé, la variation de l'offre et de la demande nationale, européenne et mondiale, est un déterminant clé des évolutions du chiffre d'affaires du secteur. De nombreux facteurs sont susceptibles de peser sur le niveau de l'offre et de la demande en MPR : ex. les besoins grandissants en matières premières des pays en développement, l'importance de la consommation de matières premières de pays comme la Chine ;

⁴ « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2009 », Rapport annuel I+C

⁵ « Développer les éco-industries en France », Rapport du BCG pour le ministère de l'économie et des finances, décembre 2008

⁶ « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2009 », Rapport annuel I+C

⁷ « Document de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de développement du recyclage en France », RAPPORT FINAL, Juillet 2008, Etude réalisée pour le compte de l'ADEME

- Consommation nationale : la consommation sur le territoire est un déterminant du volume des gisements de déchets. Elle exerce également une forte influence sur l'utilisation de MPR par les usines françaises consommatrices de ces matières ;
- Production industrielle nationale : son niveau détermine en partie le volume d'utilisation de MPR ;
- Prestation de service de collecte : elle constitue une partie quasi fixe du chiffre d'affaires du secteur. La partie variable du CA réside essentiellement dans l'activité de revente de la matière, dépendante des fluctuations de cours et de la demande sur les marchés nationaux, européens et mondiaux ;
- Atteinte des objectifs nationaux et européens en matière de recyclage : en complément d'une industrialisation du secteur, la fixation d'objectifs de valorisation à l'échelon français et européen a contribué au renforcement de la structuration de la filière et à l'augmentation des taux de recyclage ;
- Fiscalité (TGAP...) : en ce qu'elle peut introduire des incitations au recyclage (hausse de la TGAP sur l'enfouissement par ex.), la législation fiscale peut mener à une évolution structurelle et de long terme des pratiques ;
- Capacité d'innovation et facilité d'investissement pour l'exploitation de nouveaux gisements et le développement de nouveaux débouchés : le soutien des entreprises (TPE, PME, groupes) dans leurs projets innovants et démarches d'investissement peut constituer un vecteur de développement de long terme du secteur et de hausse du chiffre d'affaires, dès lors qu'il peut permettre un développement technologique, l'ouverture de nouveaux débouchés, une hausse de la compétitivité du secteur etc.
- Les entreprises présentes sur le marché ont su s'adapter pour développer leurs activités malgré la crise : nombre très faible de licenciements et préservation d'une réserve d'emplois. Aussi, le secteur présente un **fort potentiel d'évolution à la condition d'élever le niveau industriel**, notamment par l'innovation et la métrologie. Ce potentiel d'évolution repose également sur le captage de gisements d'ampleur tels que celui des **déchets du BTP** (254 millions de tonnes de déchets produits par l'activité de construction en France en 2008⁸), pour lesquels l'Union Européenne a fixé un objectif de recyclage et de valorisation de 70%.

⁸ Commissariat Général au Développement Durable, SOES, n° 164, Octobre 2010

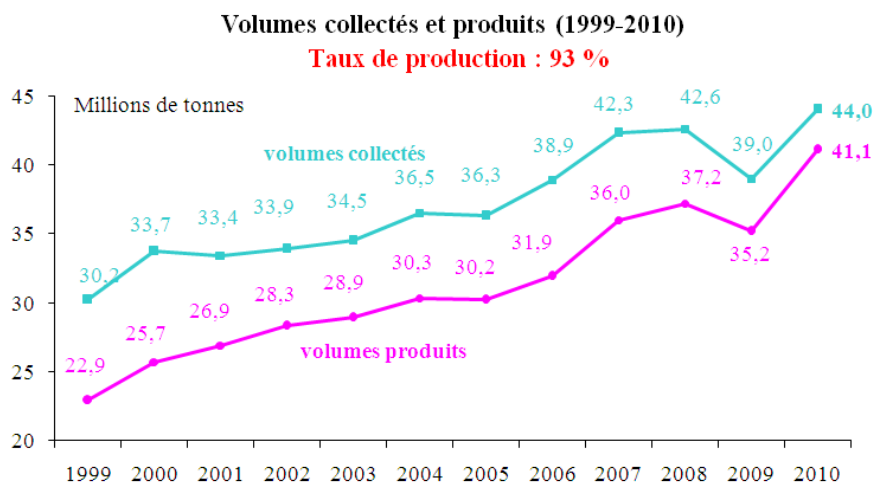


FIGURE 3 : EVOLUTION DES VOLUMES DE DECHETS COLLECTES ET DES VOLUMES DE MATIERE RECYCLEE PRODUITS - 1999-2010⁹

D'autre part, le dynamisme du secteur s'est traduit ces dernières années par une utilisation accrue des matières premières recyclées : ainsi, en France, environ 42,9% de la production industrielle 2008 (contre 38,1% en 2000) des métaux ferreux et non ferreux (aluminium, cuivre, plomb et zinc), des papiers et cartons, du verre et des matières plastiques a reposé sur l'utilisation de MPR. Le taux d'utilisation, hors bois et plastiques, est passé de 42,5 % en moyenne en 1999, à 48,6% en 2008. Le progrès de l'intégration de matières premières recyclées dans les processus de production concerne tous les matériaux.

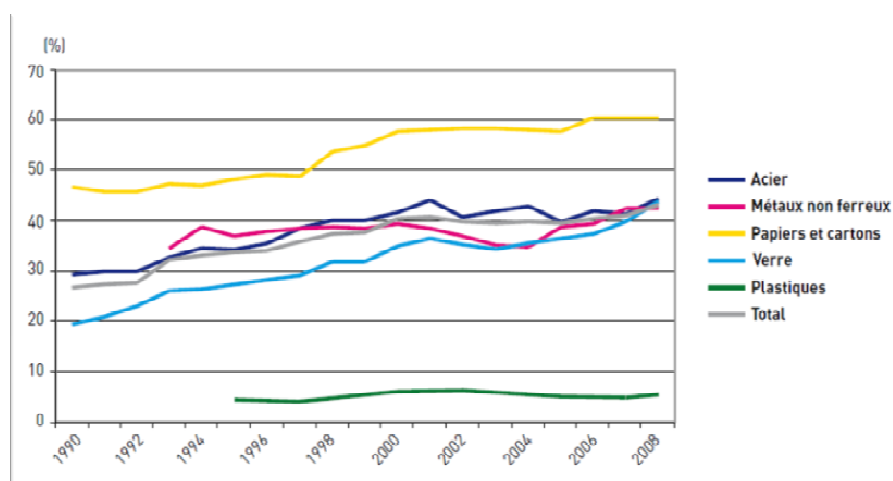


FIGURE 4 : EVOLUTION DU TAUX D'UTILISATION DE MPR DE 1990 A 2008

Diversité des acteurs

Le secteur est constitué majoritairement de TPE et PME (les chiffres incluent toutes les TPE et PME, qu'elles soient indépendantes ou filiales d'un groupe) :

⁹ « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2010 », Rapport annuel I+C

- 78% des salariés de la branche du recyclage sont employés dans les entreprises de plus de 10 salariés et notamment dans les entreprises de taille moyenne (20 à 49 salariés) ;
- 70% des entreprises de la branche recyclage sont représentées par des TPE (moins de 10 salariés)¹⁰.

La présence de nombreuses PME-PMI – dont certaines sont capables d'évoluer dans un contexte international - et de grands groupes, permet un maillage dense et efficace du territoire. Si la **diversité des types d'acteurs constitue une richesse pour le secteur**, cette structure confère au secteur des **besoins spécifiques** qu'il convient de prendre en compte à la fois dans la mise en place de la politique industrielle et dans l'attribution d'aides aux entreprises (ex. : soutiens adaptés aux besoins et projets des PME-PMI et des groupes). Le groupe de travail a souligné la **nécessité de mettre en place des dispositifs d'aide structurés et adaptés aux PME**, qui leur permettent de construire leurs plans de développement (cf. 2.1 Programmes et projets de financement: visibilité de long terme et opportunité).

Emplois

Le secteur de la gestion des déchets représente **66 000 emplois directs**¹¹ ; celui du recyclage et de la valorisation des déchets, **33 000 effectifs employés**. Ainsi, **le secteur est un acteur significatif de l'emploi pérenne en France**, un vecteur puissant de l'emploi salarié, et un vecteur d'emplois diversifiés et qualifiés. **Au cours des dix dernières années (1999-2009), l'emploi, dans la branche, a progressé de 2% par an en moyenne**¹², ce qui correspond à une création nette de 9000 emplois environ. De plus, la pyramide des âges indique un besoin de renouvellement de plus de 15% d'ici à 3 ans (plus de 5000 emplois seraient concernés)¹³. Les progressions d'emplois les plus rapides proviennent des nouvelles filières de recyclage.

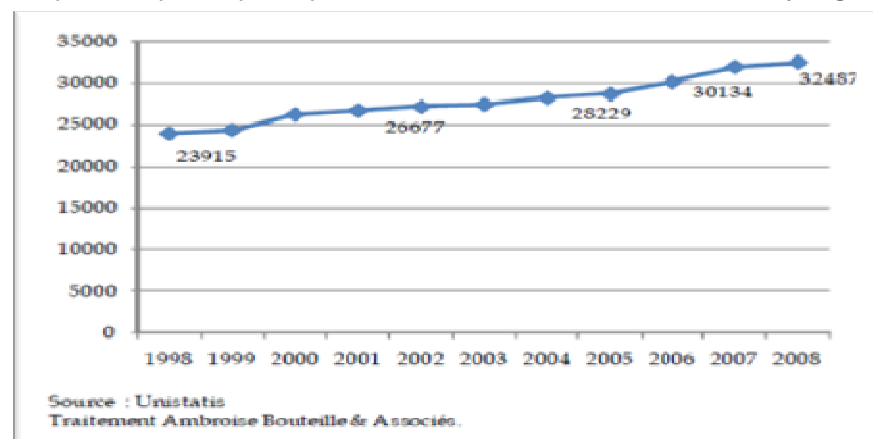


FIGURE 5: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS LA BRANCHE RECYCLAGE

¹⁰ « Contrat d'étude prospective du secteur des entreprises du recyclage », Rapport final, DGEFP - FEDEREC, 2010

¹¹ « Développer les éco-industries en France », Boston Consulting Group, 2008

¹² « Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte », Comité de filière eau, assainissement, déchets, air, Décembre 2009

¹³ Rapport du comité de filière eau, assainissement, déchets & air, Comité national de pilotage du plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte, 21 décembre 2009

D'après le « Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte », du Comité de filière « Eau, Assainissement, Déchets, Air », en date de décembre 2009, les caractéristiques principales des emplois de la filière sont les suivantes :

- 70 à 80 % des emplois suivant les secteurs correspondent à des niveaux de qualification VI (Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la scolarité obligatoire), V (Personnel occupant des emplois supposant une formation courte d'une durée maximale d'un an conduisant notamment au Certificat d'Education Professionnelle ou toute autre attestation de même nature), avec une nette prédominance masculine ;
- Sous toute réserve, il semble que 2/3 des emplois correspondent à ces qualifications non spécifiques de la filière (tâches administratives, conducteurs routiers...);

Dans les faits, les métiers de la valorisation sont avant tout liés aux marchés des matières. Le **constat de raréfaction des ressources naturelles, en particulier dans les « vieux » pays industrialisés**, est susceptible de **renforcer la demande** sur le long terme. Les métiers de la valorisation et du recyclage s'inscrivent donc dans une tendance lourde de développement du secteur liée aux mutations structurelles des marchés mondiaux et aux actions menées par les pouvoirs publics en faveur du recyclage. On peut escompter une réduction lente et progressive des activités les plus basiques, compensée et au-delà par de nouvelles activités exigeant un niveau de formation plus élevé en terme de capacité relationnelle et de maîtrise des technologies nouvelles (TIC par exemple).¹⁴

Cependant, le secteur évolue dans un **contexte de ressources humaines qui se complexifie et se tend** : il souffre de **méconnaissance**, de réels **problèmes de recrutement** et de difficultés de gestion des ressources humaines. La filière se heurte à un déséquilibre entre la ventilation des effectifs en formation environnementale et le marché de l'emploi actuel. En dépit de l'impact de la crise, les offres d'emploi restent importantes sur la filière. Ces offres correspondent à des emplois industriels considérés comme insuffisamment attractifs alors que les jeunes se tournent majoritairement vers les formations aux métiers de service et de la « nature, milieux et équilibres écologiques ». Le développement du secteur doit donc être assuré **sans qu'il puisse s'appuyer sur un système de formation** préparé à la prise en compte des spécificités des différentes branches du secteur.

Dans son article 55, la loi Grenelle I soulignait l'importance de la formation pour le secteur : « *Les outils de la formation tout au long de la vie seront mis en œuvre pour accompagner, à tout niveau de qualification, les transitions professionnelles liées à l'évolution vers un modèle de développement qui soit durable, en vue de développer les métiers et filières de l'environnement, du recyclage, de l'éco conception et des analyses du cycle de vie des produits et la connaissance des écosystèmes.* » L'enjeu réside désormais dans la mise en œuvre concrète de cet engagement. Dans cette logique, les pouvoirs publics (Ministère de l'Environnement, Ministère

¹⁴ « Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte », Comité de filière eau, assainissement, déchets, air, Décembre 2009

de l'Emploi, Ministère de l'Industrie) et les professionnels de la branche des « industries et commerces de la récupération et du recyclage », ont lancé un **ADEC** (Actions pour le Développement des Emplois et des Compétences) qui constitue :

- Un engagement et un accompagnement institutionnel et politique des entreprises et des salariés sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et la formation ;
- Une stratégie **de branche sur 3 ans** - 2011 /2013 portant sur :
 - *Le renforcement et la professionnalisation des ressources humaines dans les entreprises ;*
 - *La sécurisation des parcours professionnels et la montée en compétences des salariés ;*
 - *L'amélioration de l'image de la branche et de ses performances en matière de valorisation et de recyclage (cf. annexe).*

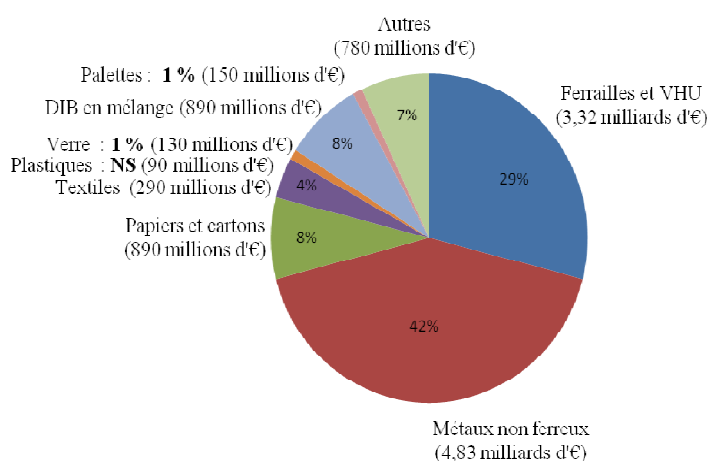


FIGURE 6 : REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE (SOURCE : « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2010 », RAPPORT ANNUEL I+C)

Points de rupture par filières

Le secteur du recyclage se caractérise par la **multiplicité des problématiques matières**, tant en termes de **volumes traités et valorisés**, de **chiffres d'affaires**, que d'activités à l'**export** ou de **besoins en R&D** et en innovation. Cette diversité des enjeux a nécessité, tout au long de la concertation menée auprès des industriels, de s'intéresser à chacun des flux de déchets pour mettre en avant leurs enjeux, difficultés et besoins propres. A l'avenir, et dans le cadre de l'approfondissement des mesures visant à soutenir et développer le secteur, il conviendra d'**analyser les points de rupture par filière**, qui déterminent notamment les modalités d'utilisation de la matière première recyclée. Cette **approche par points de rupture est une condition essentielle** de la pertinence économique et industrielle des mesures qui seront mises en place.

Approvisionnement

La régularité de l'approvisionnement en matière, à la fois en volume, qualité et prix, est un élément clé du développement pérenne de l'économie du recyclage. Il apparaît en effet déterminant de prévoir les conditions d'un approvisionnement sécurisé en matière première de recyclage pour ses consommateurs, cela afin d'instaurer une relation de confiance entre les acteurs de la chaîne du recyclage. Cette responsabilisation de l'ensemble des acteurs devrait néanmoins tenir compte des critères de compétitivité, également essentiels pour garantir la pérennité du secteur.

L'approvisionnement des matières premières recyclables doit également être apprécié en termes de compétitivité d'empreinte carbone et de consommation d'énergie.

Financement

Le secteur présente de **forts besoins en financement en vue de créer les ruptures technologiques essentielles et de mener les mutations nécessaires**. Ceci s'explique par un besoin en fonds propres important et des retours sur investissement très longs. Le Gouvernement a mis en place des leviers financiers tels que les Investissements d'Avenir, le Fonds Unique Interministériel, les Appels à Projets : le groupe de travail a souhaité que soit portée une attention particulière à la visibilité et à la lisibilité de ces financements compte tenu de leur diversité et des problématiques d'accès à ces aides par les PME. A cela, s'ajoute la nécessité de **créer les conditions d'une plus grande attractivité de l'industrie française pour les investisseurs**

2. LA FRANCE SUR LES MARCHES MONDIAUX : VALEUR AJOUTEE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE FACE A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

L'industrie française de la valorisation des déchets représentait, en 2010, un chiffre d'affaires de 12 Mds €, soit 13% du chiffre d'affaires de l'UE, qui s'élève à 95 Mds €¹⁵. Le dynamisme des grands groupes et des PME français du secteur assurent une implantation française, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

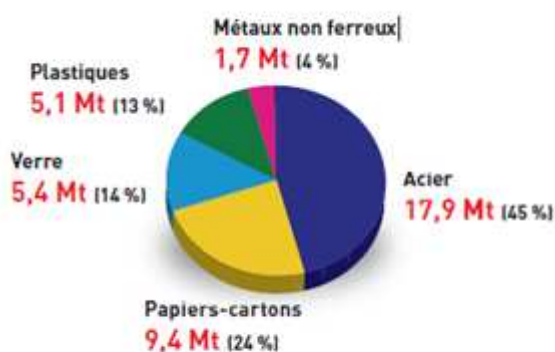
L'Europe, quant à elle, demeure très bien positionnée à l'échelon mondial. On estime, au minimum, à 160 Mds \$ le chiffre d'affaires mondial du secteur (source « Bureau International du Recyclage »).

Dans ce contexte, la France ne pourra demeurer compétitive qu'à la condition de mettre en place une **véritable industrie de la valorisation et un marché mondial des commodités résultant du recyclage**. Ce secteur va connaître un bond technologique qu'il faudra anticiper pour mieux s'adapter aux réglementations, ainsi qu'aux exigences des consommateurs.¹⁶

¹⁵ Source : rapport de la commission sur la stratégie thématique prévention et recyclage des déchets, COM(2011) 13 final, 19/01/2011

¹⁶ « Développer les éco-industries en France », Boston Consulting Group, 2008

- L'Europe est maintenant dotée d'une **législation qui fixe des objectifs de réutilisation et de recyclage des déchets à atteindre d'ici 2020**. Les Etats membres, dont la France, doivent en conséquence élaborer des programmes nationaux contraignants de valorisation et de recyclage des déchets. Ces textes, associés aux textes français, devraient permettre d'améliorer la compétitivité de cette filière en encourageant le recyclage, désormais considéré comme « l'exploitation de la mine de demain ». Cette hausse de la compétitivité ne sera toutefois permise que dans la mesure où seront pris en compte les **critères de la mise en concurrence** sur les marchés internationaux et où seront **évitées les potentielles distorsions de concurrence** dues à la réglementation.
- Estimation de la production mondiale de déchets en 2006¹⁷ :
 - Municipaux : produits 1,7 à 1,9 milliards de tonnes (collectées 1,23 millions de Tonnes)
 - Déchets industriels non dangereux : produits 1,2 à 1,67 milliards de tonnes (collectées 1,2 milliards de Tonnes)
 - Déchets industriels dangereux (données partielles) : produits 490 millions de tonnes (collectées 300 millions de Tonnes)
 - Total : produits 3,4 à 4 milliards de tonnes (collectées 2,74 milliards de tonnes).**



Production annuelle de matériaux de base en France, en 2008

Export

La **production annuelle nationale de matériaux de base s'élevait, en 2008, à 39,5 Mt**, pour les métaux non ferreux, l'acier, les plastiques, le verre, les papiers-cartons. Le graphique ci-contre présente la répartition de ces tonnages, par matériaux, la même année. En 2008, **16,9 millions de tonnes de MPR, sur une production nationale de 22 Mt** (hors bois, palettes, compost, solvants, textiles et autres matériaux), ont été utilisées pour

¹⁷ « Du rare à l'infini Panorama mondial des déchets 2009 » Philippe Chalamain

produire ces 39,5 Mt de matériaux de base, soit un taux d'utilisation de MPR de 43 %, pour les matériaux présentés dans le diagramme ci-contre¹⁸.

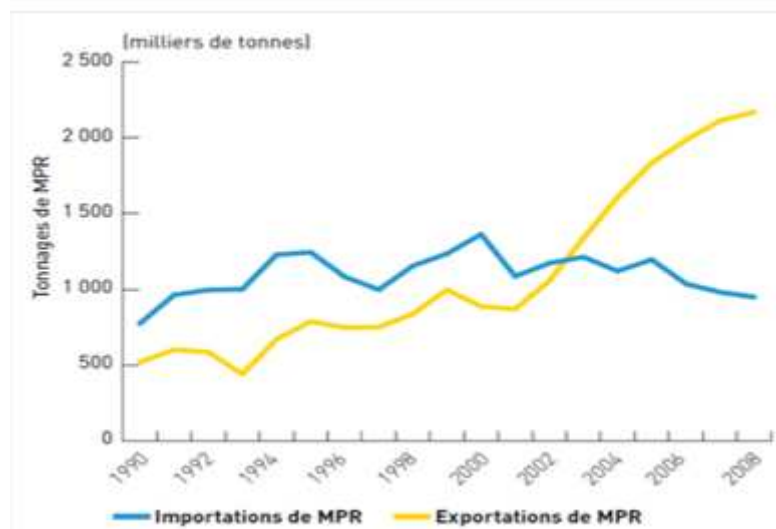


Figure 7: Evolution de la balance commerciale des MPR20

Ainsi, si l'on constate un accroissement de la consommation intérieure de MPR¹⁹, on notera que, depuis 2003, le **solde commercial français de MPR est devenu excédentaire**. Les exportations progressent de 13 % par an environ alors que les importations diminuent de 6 % par an.²⁰ **En 2009, les entreprises du secteur exportaient 7,6 millions de tonnes** (5,5 millions de tonnes en 1999). **Avant la crise, en 2007, cette activité à l'export s'élevait à 8,3 millions de tonnes**²¹.

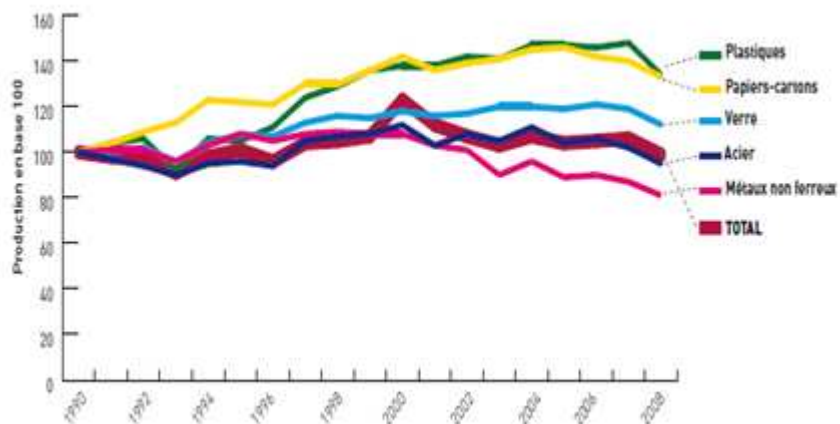


Figure 8 : Evolution de la production de matériaux de base, de 1990 à 2008

Sur les dix dernières années, on constate une stabilité globale de la production de matériaux de base par l'industrie française (cf. graphique ci-dessus). Parallèlement, les industries du recyclage et de la valorisation ont fortement augmenté leur niveau de production de matières premières

¹⁸ ADEME, Le Recyclage en France, Bilan annuel, 2008

¹⁹ ADEME, Le Recyclage en France, Bilan annuel, 2008

²¹ « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2009 », Rapport annuel I+C

recyclées : de 22,9 Mt en 1999 à 41,1 Mt en 2010²². La hausse des taux d'utilisation de MPR par les industries consommatrices n'a pas permis d'absorber la totalité des tonnages supplémentaires produits par l'industrie du recyclage. En conséquence, les entreprises de recyclage ne pouvant disposer d'exutoires pour l'ensemble de leurs tonnages et de leurs matières sur le territoire, elles ont également adopté des solutions à l'export. L'export apparaît, de ce fait, comme l'un des indicateurs de développement du secteur sur le long terme.

De plus, le recyclage contribue à améliorer la balance commerciale de la France soit par l'exportation de matières premières recyclées soit en évitant l'achat de matières premières vierges qui sont le plus souvent d'origine étrangère.²³

Le commerce extérieur des matériaux de récupération se caractérise par :

Une grande diversité de situations selon les matériaux :

- Marchés très internationalisés (échanges > 40% des MPR utilisées) : métaux ferreux, métaux non ferreux et plastiques. En 2009, **69% des tonnes** produites dans le secteur des ferrailles et VHU **ont été commercialisées en France** et **31% ont été exportées** ; dans le secteur des plastiques, **57% de tonnes** produites en 2009 **ont été commercialisées en France** et **43% ont été exportées**²⁴.
- Marchés moyennement internationalisés (15 % < échanges < 40%) : papier carton
- Marchés peu internationalisés : verre

Les problématiques et les savoirs-faires (notamment en termes de compétences commerciales) des récupérateurs sont donc différents, tout comme la concurrence (française, européenne, ou mondiale).

Des échanges à périmètres géographiques variables

- Les échanges, importations et exportations, sont essentiellement réalisés avec les autres pays européens, notamment les pays voisins : Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Angleterre, Suisse, etc.
- L'Europe reste l'échelle géographique dominante dans les échanges.

Les marchés des pays en développement constituent un relais de croissance

En période de crise, pour limiter les pertes de marché sur le périmètre européen, il est nécessaire de se renforcer sur le « grand export » et de trouver des débouchés dans des pays dont les cycles économiques et les perspectives de croissance sont meilleures ou en décalage par rapport à ceux de l'Europe : c'est-à-dire l'Inde, la Chine, etc.

²² Cf. supra « Volumes collectés et produits », source I+C

²³ « Document de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de développement du recyclage en France », Synthèse, Juillet 2008, ADEME

²⁴ « LE MARCHÉ DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION EN 2009 », Rapport annuel I+C

L'exportation est donc un moyen pour la profession de poursuivre une croissance continue et de s'assurer des débouchés pour les tonnages de MPR en hausse, conséquences des objectifs de recyclage nationaux et européens. Les activités à l'export nécessitent toutefois de structurer la fonction commerciale et d'atteindre des tailles minimums de lots de MPR à expédier pour le grand export par exemple.²⁵

« Made in France »

Certaines filières émergentes au niveau mondial sont déjà bien développées en France et connaissent de forts taux de croissance (> 5 % par an). C'est le cas de l'exploitation de la biomasse, ainsi que du recyclage et de la valorisation énergétique des déchets²⁶. Au-delà du constat de dynamisme du secteur et du contexte d'incitation au recyclage – objectif de « société européenne du recyclage » -, l'industrie française dispose d'atouts majeurs qu'elle est en capacité de valoriser sur les marchés mondiaux et qui démontrent sa spécificité.

Au titre de ces atouts figure, en priorité, la **qualité des produits issus des plateformes de valorisation**. Cette **qualité des matières recyclées « made in France »**, dont les producteurs français se portent garants, devrait constituer un avantage significatif et de long terme pour les industriels du recyclage sur les marchés **mondiaux**. Il s'agit d'un axe de développement clé du secteur, qu'il convient de placer au rang des priorités.

Par ailleurs, le **développement industriel de technologies innovantes et le savoir-faire français** (PMI, groupes, équipementiers) constituent des atouts dont la France pourrait assurer une meilleure promotion à l'international, par le biais de **ventes de licences par exemple**.

Accès aux ressources naturelles

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles liée à la croissance mondiale et à l'explosion du marché chinois et à moyen terme indien, le recyclage permet d'économiser des ressources naturelles, de trouver des solutions alternatives et de faire face à la demande dans un contexte géopolitique parfois difficile pour l'accès aux ressources naturelles²⁷. **L'accès aux matières premières et l'indépendance nationale vis-à-vis de l'approvisionnement en matières premières** à prix mondiaux équivalents constituent donc des enjeux clés pour la compétitivité industrielle française et européenne plus largement. Ce constat est particulièrement vrai pour les filières les plus innovantes et à haute valeur ajoutée technologique, mais vaut généralement pour l'ensemble des industries de base dont l'avenir repose largement sur le recyclage. C'est notamment dans cette optique de sécurisation des approvisionnements en matière première que la France doit soutenir le recyclage des déchets industriels et en faire une priorité de sa politique industrielle, cela en accord et collaboration avec les instances industrielles européennes.

²⁵ « Contrat d'étude prospective du secteur des entreprises du recyclage », Rapport final, DGEFP-FEDEREC, 2010

²⁶ « Marché mondial de l'environnement et perspectives pour les éco-entreprises françaises », Trésor Eco, Janvier 2010, n°70

²⁷ ADEME, Le Recyclage en France, Bilan annuel, 2008

Il s'agit de thématiques largement développées à l'échelon européen, dans le cadre par exemple, de la « **Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles** » (communication de la Commission européenne, du 21 décembre 2005). La stratégie vise à réduire les pressions environnementales à chaque étape du cycle de vie des ressources, ce qui comprend leur extraction ou leur récolte, leur utilisation et leur élimination finale. En cela, cette stratégie est largement liée et intégrée à la stratégie thématique de la Commission relative aux déchets.

Au niveau international, outre l'importance des nouveaux besoins de la Chine et de l'Inde, la demande de matières premières recyclées est également renforcée par le **renchérissement de l'énergie, compte tenu de la moindre intensité énergétique du recyclage** (dans la majorité des cas) par rapport à la production réalisée à partir de ressources primaires. Cette demande « est aussi renforcée par la mise en place du **système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre**, les émissions de CO₂ étant très largement corrélées à la consommation d'énergie. Ainsi, **le recyclage permet de réduire la facture énergétique et les émissions de CO₂** ». ²⁸

UE et délégations françaises

Le « *Plan d'action pour favoriser l'investissement et la création d'entreprises dans le domaine des Ecotechnologies* » (2006), élaboré par Thierry Chambolle, Président de la Commission « Environnement » de l'Académie des Technologies, a dressé le constat d'une **insuffisante présence française à l'échelon européen**, au stade de la rédaction et de l'application des législations européennes. Au vu du préjudice porté à l'industrie française, en termes d'image mais aussi d'anticipation des évolutions réglementaires par les entreprises, il semble essentiel de renforcer la présence française en UE, dès l'amont des textes. Dans cette perspective, il apparaît important **d'intégrer à la réflexion française les éco industries susceptibles de se voir imposer de nouvelles contraintes**, depuis le lancement jusqu'à l'aboutissement des procédures législatives européennes. Ceci devrait offrir à ces entreprises la possibilité de faire connaître leurs difficultés aux pouvoirs publics et de s'organiser en vue des évolutions réglementaires à venir - plaçant ainsi l'industrie française en position compétitive sur les marchés européens et mondiaux.

C. LES AUTRES FORMES DE VALORISATION INDUSTRIELLE DES DECHETS

1. LA VALORISATION ORGANIQUE

Les traitements biologiques constituent l'un des leviers les plus efficaces pour atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Grenelle et la Directive

²⁸ « Document de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie de développement du recyclage en France », Synthèse, Juillet 2008, ADEME

Cadre (filière où les gains les plus forts sont réalisables). Les gros producteurs de biodéchets (IAA, GMS, etc.) vont devoir collecter et gérer séparativement leurs biodéchets en vue, en priorité, de leur valorisation organique (retour au sol agricole en remplacement partiel des fertilisants chimiques). Les déchets agricoles, compte tenu de contraintes environnementales croissantes vont recourir davantage à la méthanisation. Les filières de traitement biologique, avec valorisation matière (digestats, composts) et énergétique (méthanisation) sont donc très attendues. Mais ces filières souffrent aujourd'hui de plusieurs freins :

- Economiques : l'équilibre économique de la filière repose essentiellement sur l'offre (les déchets organiques) et pas la demande (valorisation économique très faible sur les fertilisants, et insuffisante sur l'énergie – biogaz, chaleur ou électricité). Quant aux aides à l'investissement, elles sont hétérogènes selon la nature des déchets concernés (agricoles, ménagers, ..) et selon le porteur de projets.
- Techniques : la valorisation est trop souvent envisagée avec un regard « militant » plus que selon une analyse factuelle neutre (coûts, ratio de capture et de valorisation, efficacité en conditions réelles d'exploitation, qualité des amendements agricoles, etc.), ce qui amène à adopter des positions de principe (tri à la source) et limite le recours à l'innovation technologique. Par ailleurs, le cloisonnement par type de déchets (boues d'un côté, biodéchets de l'autre, etc.) est préjudiciable aux synergies et à des approches pragmatiques adaptées aux contextes locaux. Enfin, les gisements en amont sont parfois convoités par des filières concurrentes (p. ex. valorisation biomasse ou organique pour les déchets verts).
- Réglementaires : les filières compostage et méthanisation sont couvertes par plusieurs champs réglementaires (déchets, fertilisants, énergie, etc.), ce qui complique leur visibilité et leur pilotage. Et ce d'autant plus que le cadre n'a cessé d'évoluer ces 15 dernières années, au travers de changements continus sur les textes réglementaires (refonte ICPE, etc.), et au travers d'un accroissement des types de déchets organiques couverts. Des discussions européennes sont en cours sur la sortie du statut de déchets des composts, l'utilisation de ces normes françaises pourrait donc évoluer.

2. LA VALORISATION ENERGETIQUE

Il convient de rappeler que la directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets a fixé une hiérarchie en matière de gestion des déchets :

Article 4 (Hiérarchie des déchets) :

1. La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :

a) prévention;

b) préparation en vue du réemploi;

c) recyclage;

d) autre valorisation, notamment valorisation énergétique; et

e) élimination.

(...) »

Combustibles solides de récupération (CSR)

La dernière étape de valorisation avant l'élimination doit être l'extraction des matières combustibles issues des déchets pour les préparer en tant que combustibles solides de récupération (CSR), en vue de leur consommation par l'industrie. Il semble important de développer la production et l'utilisation de combustibles « made in France » qui constituent une opportunité eu égard à leur capacité de substitution aux combustibles fossiles et aux nombreux débouchés potentiels induits.

Élimination avec récupération d'énergie

L'énergie produite par le traitement des déchets a plusieurs origines (avec des rendements énergétiques très variables, selon les installations) :

- incinération et co-incinération des déchets (déchet non dangereux et dangereux) ;
- valorisation du biogaz issu des stockages ;
- méthanisation des déchets biologiques.

Selon les déchets concernés, cette valorisation est considérée à 100% comme de l'énergie renouvelable (ex : biogaz issu des centres de stockage ou des méthaniseurs), à 50% pour les ordures ménagères incinérées ou au cas par cas en fonction de la concentration en biomasse des déchets traités.

La situation actuelle et le potentiel existant peut permettre de participer activement aux objectifs de production d'énergie renouvelable d'une part et de limiter la dépendance énergétique de la France d'autre part.

Pour rappel l'objectif de la France est une augmentation de production d'énergie renouvelable d'au moins 23% en 2020 par rapport aux chiffres de 2005 (paquet énergie climat) soit une production supplémentaire de 20 MTEP.

Les incinérateurs de déchets ménagers (UIOM) : l'étude du SVDU (Syndicat national du traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains) estime en 2007 à 704 KTEP la production d'énergie liée à l'incinération (dont 352 KTEP en énergie renouvelable). Le potentiel d'amélioration de la valorisation sur les bases existantes est lui estimé par la même étude à un maximum de 550 KTEP (275 KTEP renouvelables).

Les fours d'incinération de déchets dangereux produisent sur le plan national une énergie (en grande partie non renouvelable) qui n'est valorisée qu'à un niveau de 77 KTEP, cette valeur correspond à la moitié seulement de l'énergie totale produite, celle-ci ne trouvant pas suffisamment d'utilisateurs, d'où la nécessité de répertorier les énergies disponibles en France. On peut

estimer à 60 KTEP l'énergie non encore utilisée ainsi que celle qui pourrait être produite sur les unités restant à équiper lorsque le procédé le permet.²⁹

La co-incinération utilise les déchets en substitution à de l'énergie fossile. En France l'activité de co-incinération est en majeure partie effectuée dans des cimenteries ou des fours à chaux, il n'y a que très peu de co-incinération dans des unités de production thermique. La co-incinération contribue à réduire notre dépendance énergétique de 500KTEP par an.

Les centres de stockage de déchets non dangereux captent le biogaz produit par la fermentation des déchets. Pour une partie des sites, le biogaz produit est éliminé dans des torchères, pour 70 sites des 280 répertoriés en 2009 le biogaz produit est valorisé majoritairement sous forme d'électricité et encore peu sous forme de chaleur.

L'énergie (à 100% renouvelable) valorisée ainsi en 2005 était de 140 KTEP et pourrait atteindre 704 KTEP si les sites les plus importants valorisaient l'énergie.³⁰

La méthanisation des déchets qu'ils soient d'origine agricole ou ménagère prévoit un déploiement de 50 projets dans le domaine agricole devant produire 17KTEP et 20 projets dans le domaine ménager pour une production de 53KTEP. Cette énergie est à 100% renouvelable.³¹

En conclusion le traitement des déchets possède un potentiel de production de plus de 1.100KTEP en énergie renouvelable qui correspond à plus de 5% des 20.000KTEP objectif de production supplémentaire de la France en 2020. Cette énergie a de plus l'avantage d'être continue et régulière ce qui n'est pas le cas des énergies solaires et éoliennes.

La France pourrait avoir en absolu une capacité totale de production d'énergie utilisable de plus de 2.700 KTEP en 2020 permettant ainsi de diminuer notre dépendance énergétique d'autant.

Pour permettre d'arriver à un tel résultat, il est nécessaire d'accompagner les industriels dans l'optimisation énergétique en permettant des tarifs de reprise d'énergie plus attractifs, faciliter la reprise du biogaz dans le réseau, faire une meilleure promotion des sources d'énergie existantes et des aides à l'investissement.

D. LA SECURITE SANTE

La quantité et la gravité des accidents déclarés, ainsi que les risques d'absentéisme par arrêts et des maladies professionnelles restent nombreuses dans ces secteurs d'activités. La technologie des matériels et des installations, les actions de prévention et de formation du personnel, les actions de sensibilisation des acteurs, ont permis de mieux protéger la santé

²⁹ SOURCE ACV des fours rotatifs d'incinération de déchets dangereux ADEME-SYPRED 2010

³⁰ SOURCE Etudes SLF Solagro Valorisation énergétique du gaz de décharge en Europe 2008 & 2010

³¹ Source ADEME 2008 Etats généraux de la méthanisation

et d'améliorer la sécurité des personnels travaillant pour les services de gestion des déchets.

Le Grenelle de l'Environnement a relancé la dynamique de ce secteur traditionnel de l'économie soumis cependant à des développements et évolutions par sous-secteur difficiles à appréhender par les préventeurs pour anticiper les risques professionnels.

Il est à souligner que de nombreuses PME d'une part, et des régies publiques locales d'autre part, exercent dans le secteur, et que les groupes, les filiales ou sites des sociétés sont très décentralisés ; cela implique des limites significatives dans les politiques de prévention à baser sur l'évaluation fréquente des risques, le dialogue avec des représentants du personnel pour progresser, voire un système de gestion de la sécurité : le recours à la technologie est donc fondamental pour progresser au-delà des pratiques comportementales.

Nous proposons donc que des **recherches relatives à la Santé et à la Sécurité au Travail** soient soutenues, connexes aux développements techniques spécifiques des nombreuses et diverses filières de déchets, et ce en liaison avec les fédérations professionnelles (FNADE et FEDEREC³²), ainsi que des organisations de collectivités territoriales (AMF, Amorce et C.N.R.). Il faut toutefois rappeler que les activités des entreprises de Federec et de la Fnade relèvent de deux CTN (Comités Techniques Nationaux) différents - le CTNF pour Federec, le CTNC pour la Fnade.

Tous les métiers en connexion directe avec les industriels, et notamment ceux liés à la gestion des déchets dangereux, sont comparables en terme d'approche et de performance Santé/sécurité avec ceux de leurs clients.

L'I.N.R.S. participe à cet objectif de façon essentielle par ses programmes, mais le dispositif devrait être renforcé au niveau technique, et pour **faciliter l'implication des entreprises** notamment pour la prévention des risques suivants :

- Les Troubles Musculo Squelettiques (T.M.S.) dans les collectes en porte-à-porte (DMA et DIC), dans les centres de tri, et sur les chantiers ;
- La détection de personnes à l'arrière des bennes à ordures, des engins, ou en centre de tri ;
- Les risques biologiques en Compostage, prétraitement mécano-biologique, lavage de B.O.M., nettoyage de matériels et d'équipements, etc. ;
- L'impact des poussières lors du démantèlement et dans le broyage des DEEE, Bois, Papiers, Biomasses, Pneumatiques etc. ;

³² A ce titre, FEDEREC, en juin 2009, a signé avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) une charte de partenariat portant sur la réduction des accidents lors des opérations de manutention et de circulation sur les sites, la réduction des risques d'accidents lors des opérations de bâchage-débâchage des bennes, la réduction des risques chimiques lors des opérations de dépollution des VHU, DEEE (réalisation d'affiches de prévention sur ce risque, etc.)

- Les automatismes et systèmes de sécurité des machines dangereuses (B.O.M. et leurs lève-conteneurs, équipements de chaîne de tri, compacteurs et presses à balles, les broyeurs etc. ;
- La prévention des risques chimiques, récemment complétée par de nouvelles dispositions qui constituent un sujet important pour les entreprises, très sensibles à l'exposition des salariés ;
- Le risque explosif et incendie en usine de méthanisation, de recyclage/traitement de déchets dangereux et en atmosphère de poussières (compostage notamment).

E. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA VALORISATION DES DECHETS

1. ECO-INDUSTRIES, VALORISATION DES DECHETS ET REINDUSTRIALISATION DU TERRITOIRES HISTORIQUE DES ACTIONS PUBLIQUES

L'approche du secteur des déchets connaît une **rupture majeure depuis quelques années**. Considérés auparavant comme une contrainte dont il fallait minimiser l'impact, les déchets représentent désormais une **ressource économique et stratégique**, du fait de la hausse du prix des matières premières (risque de pénurie mondiale d'ici 2030 sur certaines – plomb, zinc, nickel, cuivre) et de l'énergie. Réduire la production de déchets et augmenter les taux de recyclage et de valorisation énergétique deviennent des objectifs de plus en plus porteurs en termes environnementaux et économiques dans la mesure où ils permettent de :

- privilégier le maintien et le développement d'activités économiques locales par rapport à l'importation des matières premières ;
- profiter de la croissance des pays émergents pour créer de la richesse et de l'emploi en France par l'achat de matière première de recyclage.

Etats généraux de l'industrie

Durant l'hiver 2009-2010, les EGI ont marqué en parallèle le renouveau de la politique industrielle en France dans la dynamique des engagements exprimés par le Président de la République lors de leur ouverture et rappelés à l'occasion du sommet social du 10 mai 2010. Ces états généraux ont posé des objectifs stratégiques : une augmentation de la production industrielle de plus de 25% d'ici fin 2015, la pérennisation de l'emploi industriel sur le long terme, le retour d'une balance commerciale durablement positive d'ici 2015 et un gain de plus de 2% de la part française dans la production industrielle européenne.

Les EGI ont mis en avant des **axes stratégiques d'orientation des éco-industries**³³. On soulignera les axes suivants, particulièrement impactant pour les industriels du secteur :

- **Réglementation/normalisation : mise en œuvre des principes du mieux légiférer :**
 - Procéder systématiquement à des **études d'impact** en intégrant dans celles-ci les trois composantes du développement durable (l'économique, l'environnemental, le social) avant l'adoption de toute réglementation importante.
 - Accepter **l'étalement dans le temps de la mise en œuvre** en tenant compte de la taille des entreprises, de la situation économique du moment et de la concurrence internationale.
 - A l'international, **promouvoir la normalisation comme une « arme offensive à l'international »**, notamment dans le cadre de priorités définies en lien avec la commission permanente de concertation pour l'industrie (ex. normalisation des MPR, sortie du statut de déchet).
- **Soutiens aux investissements matériels et immatériels des entreprises (innovation/démonstration et transmission des process de production et des produits) :**
 - Favoriser, à court terme, les **investissements matériels des entreprises**, par le biais d'un crédit d'impôt, de prêts aux entreprises pour l'acquisition ou le développement de produits verts ou de primes à la casse pour le remplacement de machines anciennes. Cette démarche devrait permettre de favoriser les **investissements structurants** en vue d'une mise à niveau des sites, de la promotion de la qualité des matières, d'une hausse de la production, ainsi qu'une connaissance et une traçabilité accrues du produit.
 - **Elargir les dépenses éligibles aux crédits d'impôt** ou soutenir, via des dispositifs fiscaux de long terme, les dépenses liées à la mise en œuvre des innovations, et celles liées à la mise en œuvre de process, de composants et d'équipements plus économes en énergie ou répondant à des critères environnementaux.
 - **Eco-industries, organisation locale et nationale des filières : Soutenir les actions collectives** mises en œuvre par plusieurs industriels visant à définir les actions concrètes de recyclage entre acteurs.

COSEI

Lors de leur installation en juillet 2008, les secrétaires d'Etat chargés de l'écologie et de l'industrie ont donné pour mission au Comité d'orientation stratégique des éco industries (COSEI) de définir une stratégie de développement des éco-industries françaises et de **faire de ces secteurs**

³³ Rapport du groupe de travail « Biens intermédiaires, biens d'équipement et des éco-industries » des EGI

des modèles de l'excellence française. Dans cette optique, le COSEI est également le cadre d'une concertation entre les pouvoirs publics et les industriels concernés.

Les ministères de l'industrie et de l'écologie ont élaboré successivement deux rapports consacrés aux éco-industries (BCG, décembre 2008) et aux filières stratégiques de l'économie verte (CGDD, mars 2010). Ce dernier identifie, pour dix-huit de ces filières dont celle des déchets, des objectifs de développement à moyen et long terme.

Ces 18 filières portent toutes des enjeux importants en termes de potentiel de développement de marché et d'évolutions technologiques. Certaines d'entre elles contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre (énergies renouvelables, gestion, captage et valorisation du CO₂) ; d'autres visent à limiter les besoins d'énergie et à améliorer la gestion (bâtiment à faible impact environnemental, véhicule décarboné, logistique, batteries, smart grids) ; d'autres enfin contribuent à une économie sobre en ressources (eau, **recyclage et valorisation industrielle des déchets**, chimie verte, biomasse matériaux, métrologie, optimisation). Sur ces 18 filières, 12 – dont celle sur la Valorisation industrielle des déchets – sont rattachées au COSEI.

Pour atteindre les objectifs fixés par les EGI, le plan d'action compte 23 mesures d'ores et déjà engagées, dont les 11 comités stratégiques de filière qui ont été installés le 9 septembre 2010. Le COSEI constitue le 11ème comité.

Ces comités constituent le cadre d'une concertation entre pouvoirs publics et industriels pour définir la stratégie de développement de l'offre française compétitive sur l'ensemble de la chaîne de valeur et promouvoir une culture transversale partenariale entre tous les acteurs de la filière, pour le renforcement de tous. Leur composition reflète la diversité de la filière et s'ouvre aux partenaires, notamment en matière scientifique et sociétale.

Au sein du COSEI, la filière « **recyclage et valorisation des déchets** » a fait l'objet d'un diagnostic complémentaire approfondi à partir de juin 2010.

La mise en œuvre par l'Etat des premières actions se fera à partir de 2011 en veillant à la synergie avec des dispositifs d'intervention existants ou en cours (programme Investissements d'Avenir 2011-2014, piloté par le Commissariat général à l'investissement ; Plan d'action « métaux stratégiques » lancé en avril 2010, aides aux éco-industries dans le cadre du FUI et de l'AAP éco industries, et aussi certains financements ADEME, etc.).

2. LES REFORMES EN COURS IMPACTANT LE SECTEUR

En parallèle des travaux menés par le groupe de travail « Valorisation industrielle des déchets » du COSEI, les pouvoirs publics nationaux et européens ont lancé/lancent des démarches visant à restructurer, moderniser et/ou accompagner le secteur. Ces actions, en raison de leur impact sur le secteur, ont influencé les réflexions du GT et méritent, de ce fait, de faire l'objet d'un rappel.

ECHELON NATIONAL

Le « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle Environnement a débouché sur la proposition de nouveaux objectifs ambitieux en matière de prévention et de recyclage :

- **Déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération** : diminution de 15 % en 2012,
- **Déchets ménagers et assimilés** : valorisation matière de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015 (recyclage et valorisation organique),
- **Emballages ménagers** : 75 % de recyclage en 2012,
- **Déchets des entreprises de plus de 10 salariés** (hors BTP et agriculture) : 75 % de recyclage en 2012.

Dans la perspective de la mise en application de ces engagements, la loi Grenelle II prévoit plusieurs dispositions ciblant le secteur de la valorisation des déchets (5^{ème} chantier : Risques, santé, déchets). On relèvera, à titre d'exemple :

- **La Responsabilité élargie du producteur (REP)** : Mise en place de filières de récupération et de traitement spécifique pour les: Déchets d'activités de soins à risque infectieux (Art. 74), Eléments d'ameublement (Art.78 *quater*), Déchets diffus spécifiques (Art. 78 *bis*), Pneumatiques (Art. 81 *ter*) ;
- Les **Eco-organismes** : précisions sur les éco-organismes, leurs obligations et leur gouvernance (art. 74A) ;
- **Modulation de la contribution financière** de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de **son impact environnemental** et de **ses valorisations** ;
- Les **déchets du BTP** : **Institution d'un diagnostic déchets** avant toute démolition de certains types de bâtiments ; **Instauration de plans départementaux de gestion des déchets issus du BTP**, privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés ;
- **Limitation des capacités d'élimination ou d'enfouissement des déchets ménagers** afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation ;
- **Limitation du traitement des installations de stockage et d'incinération** à 60% des déchets produits sur le territoire.

Dans leur ensemble, ces dispositions favorisent une **exploitation optimisée du gisement de déchets** (ex. dispositions sur les déchets du BTP) et le **recours accru au recyclage et à la valorisation** au détriment de l'enfouissement et de l'incinération sans valorisation énergétique. Toutefois,

afin que l'intérêt de ces dispositions pour le secteur demeure entier, il est **important de prévoir leur mise en application concrète et de s'assurer de leur suivi opérationnel.**

Les filières de Responsabilité Elargie du Producteur – REP

La Responsabilité Elargie du Producteur est largement définie par la Directive cadre Déchet, c'est pourquoi il n'a pas été jugé utile d'en rappeler les caractéristiques dans ce rapport. Il semble toutefois important d'en rappeler les enjeux majeurs.

La REP peut s'avérer être un instrument intéressant lorsqu'il s'agit de **développer la recyclabilité des produits** et de mettre en place les conditions favorables à une meilleure organisation de la filière, spécialement lorsqu'elle **lève un obstacle à la valorisation matière** et permet un **approfondissement de l'exploitation du gisement des déchets**. La responsabilité du producteur *de produit ne doit toutefois pas supplanter ni prendre le pas sur la responsabilité des producteurs (/détenteurs) de déchets* qui confient aux industriels du recyclage la réalisation des opérations de valorisation des déchets et prennent ainsi en charge la fin de vie du produit (ex. VHU). C'est ainsi que des « filières » se sont mises en œuvre spontanément et s'adaptent à l'évolution des équilibres économiques et aux exigences environnementales.

La mise en place de filières de responsabilité élargie du producteur pose, dans un premier temps, la question de la viabilité économique des filières. Lorsque le recyclage d'un flux de déchets est bien organisé et satisfaisant d'un point de vue économique, **la responsabilité du producteur / détenteur de déchets est assurée et assumée et la mise en place d'un éco-organisme n'apparaît pas nécessaire**. Pour se prémunir contre toute défaillance, liée par exemple aux conditions économiques rencontrées dans la gestion d'un flux de déchet, il peut en revanche apparaître nécessaire de renforcer cette responsabilité (ex. REP filière textile).

Il apparaît donc nécessaire au groupe de travail que **la mise en place de filières de REP fasse l'objet d'un examen au cas par cas**, prenant en compte l'ensemble des caractéristiques des flux de déchets concernés et **prévenant ainsi le lancement de filières de REP** potentiellement inadaptées.

ECHELON EUROPÉEN

La sortie du statut de déchet

Dans son article 46, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement précise que « pour encourager le recyclage des déchets et la valorisation, **la France soutient l'élaboration au niveau communautaire d'un statut juridique adapté pour ces matières premières** tenant compte, notamment, de leurs caractéristiques et de leurs usages et définissant les droits et les obligations des producteurs et des utilisateurs ».

Au niveau communautaire, la Directive 2008/98/CE relative aux déchets est le texte de référence en matière de gestion des déchets. Elle représente une réelle avancée dans ce domaine en précisant des définitions essentielles comme celle du recyclage et en consacrant la possibilité pour un déchet de ne plus être considéré comme tel (la sortie du statut de déchet). L'UE affirme ainsi sa volonté de faire prospérer « **une société du recyclage** » en favorisant le recyclage par rapport aux autres modes de traitement.

Ainsi, dans son article 6, la Directive prévoit que « **certains déchets cessent d'être des déchets lorsqu'ils ont subi une opération de valorisation ou de recyclage et répondent à des critères spécifiques** » (critères définis en comitologie). Dans ce but, la Commission européenne a chargé l'IPTS (Institute for Prospective Technological Studies) de l'organisation et de la mise en place d'un processus consultatif réunissant les Etats membres et les parties intéressées. Cinq flux prioritaires ont été identifiés par la Commission en mars 2009 (mais d'autres pourraient suivre) : les **ferrailles** et l'**aluminium**, les **papiers-cartons**, le **cuivre** et le **verre**. En 2011, la Commission a ouvert le GT sur le compost³⁴ : une réflexion relative aux matières plastiques est en cours. En plus de ces flux jugés prioritaires, d'autres devraient suivre notamment ceux définis dans la Directive déchets : pneumatiques, granulats et textiles, plastiques.

L'objectif de la sortie du statut de déchet est de **favoriser le développement du recyclage**, tout en excluant les effets globaux nocifs pour l'environnement ou la santé humaine. Ainsi la sortie du statut de déchet a plusieurs impacts :

- **économique** : La matière, une fois sortie du statut de déchet, devient une commodité ou un produit à part entière qui s'inscrit dans un marché mondial. Les mécanismes d'offre et de demande peuvent jouer à plein et favoriser une activité en plein essor. Les marchés financiers pourront s'intéresser à ces matières et proposer des couvertures de risques et des systèmes de cotation. De plus, les critères de sortie du statut de déchet prendront en compte des **niveaux d'exigences techniques minimum** (taux d'impuretés maximum accepté etc.) qui attesteront de la qualité de la matière et permettront **d'accroître la confiance** des utilisateurs et donc la consommation de ces matières recyclées. Les taux d'utilisation en croissance stimuleront la recherche de nouveaux matériaux issus des déchets.
- **environnemental** : Les critères spécifiques de sortie du statut de déchet sont en eux-mêmes protecteurs de l'environnement et de la santé humaine puisqu'ils prescrivent des **niveaux maximum de polluants et plus de contrôle**. Le but est que la MPR ait le **moins d'effets négatifs** sur l'environnement. Il s'agit également de **préserver les ressources naturelles** en utilisant les MPR à la place de matières premières vierges (dont l'extraction est souvent plus polluante que le recyclage).
- **politique et social** : Le développement du recyclage nécessite une évolution des mentalités des consommateurs et des pouvoirs publics,

³⁴ A l'exception du compost, les marchés resteront essentiellement locaux

ainsi qu'un changement d'image pour les entreprises de ce secteur. Ces conditions permettront de mieux exploiter le gisement (notamment au regard des taux minimum de recyclage fixés par la Directive). Il faut ainsi **déployer des efforts de recherche et de développement des technologies nécessaires à l'exploitation du gisement**, et également **travailler sur une image valorisante de ces métiers**. La Directive cadre Déchets devrait également permettre **d'accroître la lisibilité du partage des responsabilités** entre les acteurs, à chaque étape du cycle de vie du produit.

Ces enjeux majeurs liés à la transposition de la Directive Cadre Déchets posent la question de l'action de l'industrie française auprès de la Commission européenne : la **constitution d'une « task force » française** devrait, en effet, permettre à la France **d'affirmer sa position et sa vision d'une activité à haut bénéfice environnemental, social et économique, à l'échelon communautaire**. D'une manière plus générale, il ressort des travaux du GT que les enjeux européens doivent amener des groupes d'experts français à défendre le positionnement de l'industrie française devant la Commission européenne, en particulier concernant l'adoption de normes qui prendraient en compte les savoir-faire et technologies de la France.

Une procédure de concertation est actuellement en cours en France concernant la transposition des dispositions relatives à la sortie du statut de déchet. Ce texte permettra la sortie du statut du déchet pour des flux autres que ceux déjà définis à l'échelon européen.

Le premier règlement européen sur la sortie du statut de déchet du fer et de l'aluminium a été publié en avril 2011. Une circulaire nationale d'application est en cours de rédaction en France. Des processus de consultation se tiennent en parallèle sur les projets de règlements relatifs aux autres flux que sont le cuivre, le verre et les papiers –cartons.

L'initiative Matières Premières

En 2008, la Commission européenne a lancé l'initiative «matières premières», qui définit une stratégie intégrée pour répondre aux différents obstacles liés à l'accès aux matières premières non énergétiques et non agricoles. Cette initiative repose sur trois piliers, qui consistent :

- à garantir des conditions équitables en matière d'accès aux ressources dans les pays tiers,
- à favoriser un approvisionnement durable en matières premières auprès de sources européennes,
- à dynamiser l'efficacité des ressources et promouvoir le recyclage.

Le panorama des politiques publiques menées par les institutions nationales et européennes est illustratif de leur intérêt croissant pour les enjeux du

recyclage et de la valorisation des déchets. Si la multiplication des actions des pouvoirs publics a permis de dynamiser et de structurer en partie le secteur, il paraît toutefois nécessaire de s'assurer de la pleine cohérence des mesures mises en œuvre, de leur bonne articulation et de la formulation d'une stratégie commune à tous les échelons.

Directive sur les émissions industrielles (IED)

Adoptée formellement à l'automne 2010, la nouvelle Directive IED dont la France devra avoir achevé la transposition en janvier 2013 consacre un changement radical d'approche du législateur européen à l'égard de la prévention et la réduction des émissions industrielles. Elle se traduira certainement par un durcissement des conditions d'octroi des permis, suite à la non prise en compte, désormais, des circonstances locales.

L'une des évolutions majeures consiste dans l'attribution aux BREFS, ces documents de référence sur les meilleures technologies disponibles pour chaque activité et plus généralement pour l'ensemble de l'industrie, d'un caractère juridiquement contraignant pour les industriels.

2. PERSPECTIVES ET LEVIERS DE DEVELOPPEMENT DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

A. LES PROGRAMMES ET PROJETS DE FINANCEMENT : VISIBILITE DE LONG TERME ET OPPORTUNITE

L'objectif est bien d'orienter et de canaliser le plus en amont possible les porteurs de projet vers les programmes adaptés dès lors qu'ils comportent des volets ciblés sur le recyclage.

Echelon \ Etapes	R & D	Pilotes & équipements	Investissements industriels / Mise en marché
Europe	PCRD	LifE + Etape	Eco-innovation CIP / PIC*
France – Echelon national	ANR, ADEME PIA* via ADEME	OSEO* ADEME, PIA** via ADEME AAP Eco- industries Aides export	PIA** via Oseo FSI Caisse des dépôts
France - Echelon régional	22 Conseils Régionaux et DIRECCTE (points d'entrée et dispositifs spécifiques)		
France – Local	Pôles compétitivité FUI AAP éco industries	Pôles de compétitivité FUI	Collectivités territoriales

*Réservé aux PME ** PIA = Programme Investissements d'Avenir

Et un site ressource : répertoire des aides publiques aux entreprises (tous types d'activités) : <http://www.aides-entreprises.fr/>, site réalisé par l'Institut Supérieur des métiers partenariat DGCIS

Visibilité accrue

Les programmes de financement destinés aux industriels du secteur sont nombreux. Si le groupe de travail se félicite de l'intérêt porté aux enjeux des éco industries et, notamment, à ceux de la valorisation industrielle des déchets, les parties prenantes s'accordent sur le **besoin de visibilité et d'accessibilité accrues** sur ces programmes et projets.

Dimensionnement aux PME

Il apparaît essentiel de mettre en place des **programmes de financement dimensionnés pour les PME et PMI**, dès lors que celles-ci ne disposent pas toujours des moyens humains et financiers suffisants pour construire des dossiers de candidature. À ce manque de moyens, s'ajoutent les difficultés liées au panel de projets proposés par les pouvoirs publics et qui s'orientent le plus souvent vers **des projets de grande ampleur** auxquels seuls les grands groupes sont en capacité de répondre (moyens humains, capacités financières, techniques etc.) ou pour lesquels les PME sont dans l'obligation de s'associer aux grands groupes si elles souhaitent candidater.

De par leurs moyens humains et financiers plus contraints, les PME rencontrent de réelles difficultés à répondre aux nombreux projets lancés par les pouvoirs publics, collectivités, administrations centrales et déconcentrées. **Pourtant, la mise en place de projets innovants, de nouvelles structures ou encore de nouvelles techniques se traduit directement, au sein des PME, par des créations d'emploi à tous niveaux de qualification.** Un soutien adapté à ces entreprises constitue, de ce fait, une opportunité concrète pour les pouvoirs publics **d'encourager la création d'emplois pérennes, cela sans accroître le niveau ni le nombre des programmes lancés chaque année** mais en optant pour une réorientation opportune de ceux-ci.

B. LES GRANDS ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

Pour l'ensemble des « Grands enjeux » retenus par les industriels et autres membres du groupe de travail « VID » du COSEI, il est essentiel de mettre en avant **l'enjeu commun et transverse de qualité finale des matières**, produits fabriqués par les industries françaises, équipements, savoir-faire et prestations, qui doit permettre de faire la **promotion du label « made in France »**.

1. FACILITER L'ACCES AUX GISEMENTS ET ENCOURAGER L'UTILISATION DES MATIERES PREMIERES RECYCLEES ET VALORISEES

- ✓ **Eco conception et recyclabilité** : Faciliter la valorisation des déchets en incitant, dès l'amont, à une éco conception prenant en compte la recyclabilité du produit. La prise en compte des critères de recyclabilité par une implication des acteurs avals - opérateurs et utilisateurs - est :
- une **garantie de meilleure qualité de la matière recyclée** ;

- par conséquent, une **garantie de niveau plus élevé de recyclage et de valorisation**.

- ✓ **Accès au gisement et approvisionnement :** La **valorisation industrielle des déchets en France est globalement assurée de manière efficace et productive**, en particulier sur la partie industrielle des flux. Des efforts et progrès peuvent toutefois être réalisés sur *certaines gisements* comme ceux du commerce et de l'agriculture. Ainsi, sur les filières pour lesquelles le gisement n'est pas collecté de manière optimale, les flux pourraient être identifiés et orientés par le biais de filières REP.

- L'étape préalable à un approvisionnement adapté réside dans une **meilleure identification des flux** pour tous les maillons de la chaîne : **étude d'identification des flux prioritaires** pour développer, de manière coordonnée, des filières performantes sur les volumes et sur les qualités ;

- Sur la base d'une meilleure identification des flux, il sera essentiel de **renforcer les liens entre les acteurs de la chaîne** (ex. liens contractuels) en vue d'aboutir à un système d'approvisionnement assurant notre développement industriel, dans le respect des **règles commerciales** européennes et mondiales.

- Il est nécessaire de **décloisonner et d'harmoniser les règles d'organisation** qui peuvent varier suivant l'origine du déchet (ménagers, commercial, industriel) ou en fonction de son appartenance à une filière REP spécifique. Cela induit des cloisonnements de filières (type et capacité des unités, modalités d'aides,...) qui peuvent être préjudiciables à une massification des gisements, source potentielle d'efficacité et de performance lorsqu'elle peut se faire sans mettre en cause l'homogénéité des flux nécessaire à une régénération efficace ;

- Par ailleurs, il semble utile de **faciliter le développement industriel en mobilisant certains gisements spécifiques** tels que les VHU, les papiers bureautiques, les meubles, les déchets du BTP, les déchets diffus spécifiques ;

- Il est nécessaire de développer la traçabilité et de **renforcer les contrôles et les sanctions des sites illégaux ou non conformes** (sites clandestins et sites non respectueux des réglementations, notamment ICPE), compte tenu des incidences négatives sur la compétitivité des sites industriels et sur l'environnement et la santé.

Il semble également important de **renforcer les contrôles de conformité environnementale des articles importés** dans la mesure où le traitement en fin de vie d'articles non-conformes (par ex : présence de substances interdites en Europe) engendre potentiellement un surcoût de traitement élevé, voire compromet la valorisation.

Ces orientations devront permettre de faire de l'industrie française de recyclage une **source privilégiée de matières et de produits recyclés**, tant au niveau national qu'international.

- ✓ **Impact de la réglementation et de la fiscalité** : Garantir une utilisation, au sein de la filière de valorisation industrielle des déchets, des ressources issues de la TGAP « Déchets » (ex. de destination de ces ressources: centres de tri, TMB, industries de valorisation et industries utilisatrices de MPR ...), sans remettre en cause les moyens prévus pour la prévention et le traitement.

La variation de la TGAP est un enjeu majeur pour la filière. Les débats parlementaires ont d'ores et déjà pris en compte cette question par la programmation de la hausse de la TGAP en lois de finances 2009, 2010 et 2011 et par l'inscription de cet enjeu dans la loi Grenelle : instauration (UIOM) ou accroissement des montants de TGAP (stockage).

2. CREER LES CONDITIONS PROPICES A L'INVESTISSEMENTS INDUSTRIEL

- ✓ Faire évoluer les pratiques actuelles **en incitant à un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs** du secteur, de l'amont à l'aval de la chaîne : développer **les synergies et les partenariats** afin de faire face à la concurrence internationale et promouvoir l'industrie française et le « made in France », intégrer le plus en amont possible la démarche d'Analyse du Cycle de Vie.
- ✓ **Utiliser le cadre réglementaire et normatif comme outil de développement** : Présence d'experts français (professionnels, chercheurs...) en Union européenne, à tous les stades des processus législatifs, réglementaires et normatifs :
 - Assurer une présence française à la Commission Européenne en vue d'aboutir à une réglementation prenant en compte les besoins et contraintes du marché français en matière de recyclage et de valorisation des déchets : constitution de groupes d'experts (s'appuyant sur les GT existants) de défense des intérêts nationaux permettant la mise en place d'une réglementation apte à soutenir la valeur ajoutée de l'industrie française, le « **made in France** », la qualité des produits ;
 - Mettre en place d'une réglementation fondée sur la qualité des opérations et des produits, permettant de soutenir la demande, de faciliter l'accès au marché (ex. interdire les clauses directes ou indirectes de refus de produits à base de matière première recyclée) et de prévenir la concurrence des pays émergents par la promotion du « **made in France** » ;

- Créer un dispositif de prise en charge, ou **d'incitation à la mise à disposition, d'experts professionnels** chevronnés, pour assurer leur participation.

- ✓ **Rassembler économistes, juristes, industriels et experts** pour étudier la possibilité d'un **mécanisme d'amortissement des fluctuations de cours de matières premières de recyclage**.

- ✓ **Collecte des déchets des entreprises et des ménages, pour une meilleure qualité de la collecte : investissements en capacité et en technologie**. Faciliter le développement des techniques de collecte en vue de l'atteinte des objectifs nationaux et européens de recyclage des déchets des entreprises et des ménages :
 - Optimiser la collecte des D.I.B. (relancer une campagne avec l'ADEME pour accompagner les industriels dans une gestion optimisée de leurs déchets), encombrants et déchets de chantier (verdissage des AO publics pour prévoir une gestion différenciée des flux spécifiques du bâtiment) ; Trouver de nouveaux modes de collecte des DIB en vue de leur valorisation ;
 - Aider à la mise en place de plates-formes technologiques (« démonstrateurs ») afin de valider à l'échelle industrielle et semi-industrielle les équipements et process émergents.

- ✓ **Tri : favoriser l'investissement vers les centres et technologies de tri**. Développer, pour l'ensemble des filières, des solutions techniques de tri et de mesure (standardisées), avec la possibilité de recourir à des pôles de compétitivité - dont Team 2 sur la partie recyclage et d'autres pôles de compétitivité « amont » et « aval » :
 - **Développement d'outils de mesure en continu** (capables de caractériser les MPR) pour répondre aux besoins en outils de contrôle qualité standardisés, garantir la qualité des MPR aux yeux des utilisateurs de ces matières et créer, avec une amélioration des process de ces derniers, une garantie de conformité et de qualité pour les consommateurs finaux pour tous types d'utilisations de ces MPR ;
 - **Développement de nouveaux outils de tri** (optique en particulier) – Exemples : Tri par reconnaissance optique sans contact et à grande vitesse et avec une qualité de reconnaissance qui permettra de trier finement des flux de matériaux en mélanges ; Développer des Pilotes industriels / plate-forme d'essais de tri et de traitement des matériaux complexes pour améliorer la productivité et renforcer la qualité des produits triés ; Donner de l'impulsion aux programmes de recherche et d'innovation menés par les PME équipementières ; Financer des programmes de R&D : amélioration du tri des métaux non ferreux, amélioration du tri et du recyclage des matières minérales et organiques

contenues dans les résidus de broyage ; Aider à la mise en place de plates-formes technologiques (« démonstrateurs ») afin de valider à l'échelle industrielle et semi-industrielle les équipements et process émergents.

✓ **Utilisation: favoriser l'amélioration des process et l'optimisation de la valorisation dans les unités pour accroître la demande de MPR (matières premières recyclées) et l'intégration de recyclé et améliorer la mobilisation des gisements.**

- Faciliter l'utilisation des produits issus de la valorisation en mettant en place des procédures de traçabilité et de contrôles garantissant leur conformité et leur qualité ;
- Favoriser l'intégration de matière recyclée dans la fabrication de produits neufs en favorisant le progrès technique dans les industries de base ;
- Accroître l'efficacité des processus de régénération pour autoriser un élargissement de la mobilisation des gisements et un élargissement des demandes d'utilisation de la matière régénérée.

✓ **Simplifier l'accès aux aides, en particulier pour les PME :**

- Accorder aux PME une place dans la **structuration de la filière** ;
- Faciliter l'**accès aux moyens existants** pour les PME. Par exemple : consacrer une partie des financements disponibles à l'aide aux PME dans l'élaboration des dossiers de subventionnement
- **Simplifier le volet administratif** d'accès aux aides ;
- Rendre les **PME éligibles** à certaines aides et à certains investissements.

3. FAVORISER L'INNOVATION A TOUS LES STADES DE LA CHAINE DE CREATION DE VALEUR

✓ **Renforcer les outils de l'innovation :** Renforcer les moyens alloués aux programmes de recherche (ANR), aux pôles de compétitivité (Team 2) et aux appels à projets thématiques (ADEME) en tenant compte de l'importance du rôle des acteurs de chacune des étapes de la création de valeur : équipementiers, ensembleurs et intégrateurs (opérateurs).

✓ **Privilégier l'obligation de résultats (qualité des produits, rejets des installations,...) à l'obligation de moyen (type de collecte, nature des procédés) :** le moyen d'atteinte du résultat devrait être du ressort de l'innovation industrielle et ne pas être figé dans les réglementations.

- ✓ **Développer de nouveaux débouchés en valorisation matière, organique et énergétique** : Etudier, développer et soutenir de nouveaux usages pour les matières valorisées, notamment les nouveaux matériaux, les matériaux complexes et les matériaux rares - Exemples :
 - Verre : Traitement des déchets de verre automobile, verre contenu dans les panneaux solaires et produits contenant du silicium... ;
 - Métaux ferreux - Métaux non ferreux : Création d'une technique de recyclage des terres rares ;
 - Papiers - Cartons : Développement de la production d'éthanol à partir de papiers souillés (fraction d'ordures ménagères non recyclable) ; améliorer les équipements permettant de mieux différencier les sortes de papier (notamment les moyennes sortes comme le 2.06) en lien avec l'extension des consignes de tri et améliorer l'efficacité des process.
 - Biodéchets : Amélioration de la qualité des composts ; développement de filières innovantes (biocarburants, précurseurs de bioplastiques) ;
 - CSR : amélioration de la reconnaissance de ces produits, définition des installations susceptibles de les consommer, soutien à leur utilisation croissante par le financement d'équipements (fours et chaudières par ex.) dans le respect de la hiérarchie européenne des déchets ;
 - Véhicules Hors d'Usage : Faciliter l'atteinte des objectifs de valorisation (matière et énergétique) et le traitement des produits complexes ; Optimisation des partenariats filières de recyclage – constructeurs ;
 - Plastiques : amélioration des techniques de traitement des plastiques (plastiques noirs et « complexes ») pour une hausse du taux d'utilisation, mise en place de prototypes afin de faire valider à l'échelle industrielle et semi-industrielle les process, identification de nouveaux débouchés pour l'utilisation de ces MPR.
 - Pneumatiques et caoutchoucs : développement de filières alternatives aux sols sportifs ou terrains de jeux pour enfants, mise en place de prototypes afin de valider à l'échelle pré-industrielle les process.

- ✓ **Ouvrir la possibilité technique et réglementaire** de valoriser de manière optimum le gisement.

- ✓ **Créer les conditions et développer des incitations** pour de **nouveaux investissements élargissant les débouchés locaux.**

- ✓ **Développer les débouchés liés à la valorisation énergétique des déchets** : soutenir les investissements en vue de la valorisation

énergétique - dans le respect de la hiérarchie européenne des déchets -, promouvoir ces sources d'énergie, faciliter la reprise du biogaz avec des tarifs d'électricité ou d'injection sur le réseau rentables pour les porteurs de projet.

- ✓ **Lancer des programmes de R&D** en vue d'améliorer ou développer des **technologies permettant d'élargir les données d'utilisation des matières régénérées** (accroissement de qualité à qualité de MPR inchangée pour utilisation possible dans de nouvelles applications (ex. zinc,...)).

- ✓ **Réduction des barrières à l'innovation et impact de la réglementation :**

Réduire les barrières à l'innovation et à l'implantation d'installations de recyclage en encourageant les initiatives individuelles ou collectives de développement du secteur :

- Faciliter l'expérimentation, en particulier sur les sites pilotes, mais de manière encadrée ;
- Faciliter les démarches administratives pour la réalisation d'essais et l'implantation d'installations de recyclage. Exemple : Privilégier les démarches de l'enregistrement et de la déclaration plutôt que le régime de l'autorisation pour la réalisation d'essais, sans pour autant négliger le maintien des normes de qualité et le respect de la réglementation, garants d'une industrie forte et reconnue ;
- Faciliter l'émergence de solutions diverses en matière d'organisation (collecte par ex.) et de technologies (tri, traitement par ex.).

- ✓ **Normalisation :**

- Utiliser le **cadre normatif comme outil de développement** : adopter un programme ambitieux et associant les pouvoirs publics de création de « standards qualité » pour les matières premières recyclées et les produits neufs recyclés, sans faire obstacle à la sortie du statut de déchet et sans limiter l'utilisation des matières recyclées ;
- Contribuer à établir un **cadre de référence aux relations « clients-fournisseurs »** entre les producteurs et les utilisateurs de MPR ;
- Disposer de **référentiels clairs et supprimer les freins injustifiés à l'emploi de matières recyclées** présents dans les normes.

4. COMMUNICATION, VALORISATION DE L'IMAGE DU SECTEUR ET DE SA PRODUCTION – POLITIQUE D'EMPLOIE ET DE FORMATION DE SES HOMMES

- ✓ **Élévation du niveau de compétences et des pratiques** : souligner l'effort de mutation du secteur et l'élévation dans sa pratique des métiers : Mettre en avant les efforts de lutte contre les sites illégaux ; Mettre l'accent sur le développement de la traçabilité et d'une chaîne de « confiance ».

- ✓ **Potentiel de croissance et d'emploi du secteur** : Souligner le potentiel d'innovation et de croissance du secteur :
 - les déchets représentent une ressource économique et stratégique majeure du fait de la raréfaction de certaines matières premières – (plomb, zinc, nickel, cuivre) et de l'énergie ;
 - les avantages environnementaux et économiques liés à l'économie de la valorisation et du recyclage permettent de développer des activités industrielles sur le territoire en optimisant la gestion des ressources et des matières premières. Il convient de faire connaître ces avantages procurés par le secteur ainsi que le potentiel d'emplois non délocalisables ;
 - renforcer la concertation entre l'ensemble des acteurs pour mettre en place une démarche globale de développement du recyclage.

- ✓ **Promotion de l'activité du recyclage, des produits et technologies grâce à une meilleure connaissance du secteur** :
 - Valoriser l'image des métiers, des entreprises et des produits/matières recyclés et valorisés, auprès du grand public et des industriels consommateurs de ces produits ;
 - Promouvoir la diversité des emplois et des besoins en qualification ;
 - Mise en valeur de l'ingénierie française à l'export (opérateurs et bureaux d'études) ;
 - Souligner le dynamisme du secteur qui développe de nouvelles techniques et propose une offre de qualité reconnue sur les marchés internationaux ; Promouvoir le « made in France » ;
 - Approfondir la connaissance du secteur par le biais d'études, indicateurs et analyses.

✓ **Emploi : Promotion d'une formation initiale et continue spécifique au secteur, et meilleur accompagnement des dirigeants d'entreprises en matière de gestion des RH :**

- **Formation universitaire** - Mettre en place des formations universitaires adaptées aux besoins du secteur - besoins présents et futurs des industriels du recyclage en termes de connaissances techniques, juridiques et de management.
- **Accompagnement des professionnels du secteur privé et des collectivités** : Accompagner les mutations du secteur par :
 - un renforcement de l'accompagnement des chefs d'entreprises (ex. structuration de la fonction RH) ;
 - une meilleure appréciation de la qualité de l'offre de formation, par les dirigeants de PMI notamment ;
 - une aide aux entreprises et collectivités dans l'utilisation des subventions et l'adaptation de leurs activités économiques (en lien avec les nouvelles perspectives de recyclage) ;
 - une implication facilitée des entreprises et des collectivités dans le domaine de la prévention des risques, de l'hygiène et de la sécurité.

C. PROPOSITIONS D' ACTIONS DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Enjeux	Mesures issues de la concertation	Propositions de projets concrets
1. Faciliter l'accès aux gisements et encourager l'utilisation des matières recyclées et valorisées	Faciliter la valorisation des déchets en incitant, dès l'amont, à une éco conception prenant en compte la recyclabilité du produit	
	Améliorer l'accès au gisement et l'approvisionnement	Meilleure identification des flux pour tous les maillons de la chaîne : étude d'identification des flux prioritaires pour développer, de manière coordonnée, des filières performantes sur les volumes et sur les qualités
		Décloisonner et harmoniser les règles d'organisation qui peuvent varier suivant l'origine du déchet ou en fonction de son appartenance à une filière REP
		Redéfinir et renforcer les liens entre les acteurs de la chaîne (ex. liens contractuels)
		Renforcer les contrôles et les sanctions des sites illégaux ou non conformes
		Faciliter le développement industriel en mobilisant certains gisements spécifiques (VHU, papiers bureautiques, meubles, déchets du BTP, DDS)
	Renforcer les contrôles de conformité environnementale des articles importés	
Garantir une utilisation, au sein de la filière de valorisation industrielle des déchets, des ressources issues de la TGAP « Déchets »		
2. Créer les conditions propices à l'investissement industriel	Utiliser le cadre réglementaire et normatif comme outil de développement	Assurer une présence française à la Commission Européenne pour prendre en compte les besoins et contraintes du marché français en matière de recyclage et de valorisation des déchets : constitution de groupes d'experts de défense des intérêts nationaux
		Mettre en place une réglementation fondée sur la qualité des opérations et des produits (ex. interdire les clauses directes ou indirectes de refus de produits à base de matière première recyclée)
		Créer un dispositif de prise en charge, ou d'incitation à la mise à disposition par les entreprises, d'experts professionnels chevronnés , pour assurer leur participation aux GT

Enjeux	Mesures issues de la concertation	Propositions de projets concrets
	Collecte des déchets des entreprises et des ménages, pour une meilleure qualité de la collecte : investissements en capacité et en technologie	européens Optimiser la collecte des D.I.B. : ex. relancer une campagne avec l'ADEME pour accompagner les industriels dans une gestion optimisée de leurs déchets, Trouver de nouveaux modes de collecte des DIB en vue de leur valorisation
		Optimiser la collecte des encombrants et déchets de chantier : ex. verdissement des AO publics pour prévoir une gestion différenciée des flux spécifiques du bâtiment
		Aider à la mise en place de plates-formes technologiques (« démonstrateurs ») afin de valider à l'échelle industrielle et semi-industrielle les équipements et process émergents.
		Aider à la mise en place de projets pilotes associant différents acteurs de la chaîne pour faire sauter les verrous sociologiques et organisationnelles de certaines collectes (ex les papiers bureautiques).
	Faire évoluer les pratiques actuelles en incitant à un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs du secteur , de l'amont à l'aval de la chaîne : développer les synergies et les partenariats	
	Privilégier l' obligation de résultats (qualité des produits, rejets des installations,...) à l' obligation de moyen (type de collecte, nature des procédés)	
	Financer des programmes de R&D pour le tri	Amélioration du tri des métaux non ferreux
		Métaux ferreux : Amélioration du tri des métaux non ferreux après broyage (cuivre, aluminium ..)
		Amélioration du tri et du recyclage des matières minérales et organiques contenues dans les résidus de broyage
	Donner de l'impulsion aux programmes de recherche et d'innovation menés par les PME équipementières	Développement de nouveaux outils de tri – ex. : Tri par reconnaissance optique sans contact et à grande vitesse et avec une qualité de reconnaissance qui permettra de trier finement des flux de matériaux en mélanges

Enjeux	Mesures issues de la concertation	Propositions de projets concrets
	<p>Développement d'outils de mesure en continu pour répondre aux besoins en outils de contrôle qualité standardisés, garantir la qualité des MPR aux yeux des utilisateurs de ces matières et créer, avec une amélioration des process de ces derniers, une garantie de qualité pour les consommateurs finaux pour tous types d'utilisations de ces MPR</p>	<p>Contrôles d'humidité et de présence de contaminants</p>
	<p>Utilisation: favoriser l'amélioration des process et l'optimisation de la valorisation dans les unités pour accroître la demande de MPR et l'intégration de recyclé et améliorer la mobilisation des gisements</p>	<p>Faciliter l'utilisation des produits issus de la valorisation en mettant en place des procédures et outils de traçabilité sur l'ensemble de la chaîne et de contrôles garantissant leur conformité et leur qualité</p> <p>Favoriser l'intégration de matière recyclée dans la fabrication de produits neufs en favorisant le progrès technique dans les industries de base</p> <p>Accroître l'efficacité des processus de régénération pour autoriser un élargissement de la mobilisation des gisements et un élargissement des demandes d'utilisation de la matière régénérée</p>
	<p>Rassembler économistes, juristes, industriels et experts pour étudier la possibilité d'un mécanisme d'amortissement des fluctuations de cours de matières premières de recyclage</p>	<p>Créer un observatoire des prix Créer un institut d'économie circulaire</p>
	<p>Simplifier l'accès aux aides, en particulier pour les PME</p>	<p>Accorder aux PME une place dans la structuration de la filière</p> <p>Simplifier le volet administratif d'accès aux aides</p> <p>Rendre les PME éligibles à certaines aides et à certains investissements</p> <p>Faciliter l'accès aux moyens existants pour les PME. Par exemple : consacrer une partie des financements disponibles à l'aide aux PME dans l'élaboration des dossiers de subventionnement</p>
	<p>Développer des Pilotes industriels / plateforme d'essais de tri et de traitement des matériaux complexes et en mélange pour améliorer la productivité et renforcer la qualité des produits triés</p>	

Enjeux	Mesures issues de la concertation	Propositions de projets concrets
<p>3. Favoriser l'innovation à tous les stades de la chaîne de création de valeur</p>	Faciliter l'émergence de solutions diverses en matière d'organisation (collecte par ex.) et de technologies (tri, traitement par ex.)	
	Renforcer les outils de l'innovation	<p>Renforcer les moyens alloués aux programmes de recherche (ANR), aux pôles de compétitivité (Team 2) et aux appels à projets thématiques (ADEME) en tenant compte de l'importance du rôle des acteurs de chacune des étapes de la création de valeur : équipementiers, assembleurs et intégrateurs (opérateurs)</p>
	Lancer des programmes de R&D en vue d'améliorer ou développer des technologies permettant d'élargir les conditions d'utilisation des matières régénérées (accroissement de qualité à qualité de MPR inchangée pour utilisation possible dans de nouvelles applications (ex. zinc,...))	
	Faciliter les démarches administratives pour la réalisation d'essais et l'implantation d'installations de recyclage	<p>Privilégier les démarches de l'enregistrement et de la déclaration plutôt que le régime de l'autorisation, sans négliger le maintien des normes de qualité et le respect de la réglementation</p>
	Faciliter l'expérimentation , en particulier sur les sites pilotes, mais de manière encadrée	
	<p>Développer de nouveaux débouchés en valorisation matière, organique et énergétique : Etudier, développer et soutenir de nouveaux usages pour les matières valorisées, notamment les nouveaux matériaux, les matériaux complexes et les matériaux rares</p>	<p>Biodéchets : Amélioration de la qualité des composts ; développement de filières innovantes (biocarburants, précurseurs de bioplastiques)</p>
		<p>CSR : améliorer la reconnaissance de ces produits, définir les installations susceptibles de les consommer, soutenir leur utilisation croissante par le financement d'équipements (fours et chaudières par ex.) dans le respect de la hiérarchie européenne des déchets</p>
<p>Métaux ferreux : Etude du potentiel de nouvelles technologies de récupération des différents matériaux utilisés par la sidérurgie ; Amélioration de la qualité des ferrailles pour une utilisation accrue dans des process efficaces.</p>		
<p>Métaux ferreux - Métaux non ferreux : Création d'une technique de recyclage des terres rares</p>		

Enjeux	Mesures issues de la concertation	Propositions de projets concrets
		<p>Papiers - Cartons : Développement de la production d'éthanol à partir de papiers souillés (fraction d'ordures ménagères non recyclable) ; améliorer les équipements permettant de mieux différencier les sortes de papier (notamment les moyennes sortes comme le 2.06) en lien avec l'extension des consignes de tri et améliorer l'efficacité des process</p> <p>Plastiques : amélioration des techniques de traitement des plastiques (plastiques noirs et « complexes ») pour une hausse du taux d'utilisation, mise en place de prototypes afin de faire valider à l'échelle industrielle et semi-industrielle les process, identification de nouveaux débouchés pour l'utilisation de ces MPR</p> <p>Pneumatiques et caoutchoucs : développement de filières alternatives aux sols sportifs ou terrains de jeux pour enfants, mise en place de prototypes afin de valider à l'échelle pré-industrielle les process</p> <p>Véhicules Hors d'Usage : Faciliter l'atteinte des objectifs de valorisation (matière et énergétique) et le traitement des produits complexes ; Optimisation des partenariats filières de recyclage – constructeurs (éco-conception des véhicules en vue du recyclage)</p> <p>Verre : Traitement des déchets de verre automobile, verre contenu dans les panneaux solaires et produits contenant du silicium...</p>
<p>4. Communication, valorisation de l'image du secteur et de sa production - Politique d'emploi et de formation de ses hommes</p>	<p>Utiliser la normalisation comme outil de développement du recyclage</p>	<p>Adopter un programme ambitieux et soutenu par les pouvoirs publics de création de « standards qualité » pour les MPR</p> <p>Contribuer à établir un cadre de référence aux relations « clients-fournisseurs » entre les producteurs et les utilisateurs de MPR</p> <p>Disposer de référentiels clairs et supprimer les freins à l'emploi de matières recyclées présents dans les normes</p>
	<p>Développer les débouchés liés à la valorisation énergétique des déchets</p>	<p>Faciliter la reprise du biogaz</p> <p>Soutenir les investissements en vue de la valorisation énergétique et promouvoir ces sources d'énergie</p>
	<p>Potentiel de croissance et d'emploi du secteur :</p>	<p>Souligner l'effort de mutation du secteur et l'élévation dans sa pratique des métiers</p> <p>Mettre l'accent sur le développement de la traçabilité et d'une chaîne de « confiance ».</p> <p>Mettre en avant les efforts de lutte contre les sites illégaux</p>

Enjeux	Mesures issues de la concertation	Propositions de projets concrets
	d'innovation et de croissance du secteur	
	Promotion de l'activité du recyclage, des produits et technologies grâce à une meilleure connaissance du secteur	Valoriser l'image des métiers, des entreprises et des produits/matières recyclés et valorisés, auprès du grand public et des industriels consommateurs de ces produits
		Promouvoir la diversité des emplois et des besoins en qualification
		Mise en valeur de l'ingénierie française à l'export (opérateurs et bureaux d'études)
		Souligner le dynamisme du secteur qui développe de nouvelles techniques et propose une offre de qualité reconnue sur les marchés internationaux ; Promouvoir le « made in France
	Approfondir la connaissance du secteur par le biais d'études, indicateurs et analyses	
Promotion d'une formation initiale et continue spécifique au secteur, et meilleur accompagnement des dirigeants d'entreprises en matière de gestion des RH	Formation universitaire - Mettre en place des formations universitaires adaptées aux besoins du secteur - besoins présents et futurs des industriels du recyclage en termes de connaissances techniques, juridiques et de management.	
	Accompagnement des professionnels du secteur privé et des collectivités : <ul style="list-style-type: none"> > renforcement de l'accompagnement des chefs d'entreprises (ex. structuration de la fonction RH) ; > meilleure appréciation de la qualité de l'offre de formation, par les dirigeants de PMI notamment ; > aide aux entrepreneurs dans l'utilisation des subventions et l'adaptation de leurs activités économiques (en lien avec les nouvelles perspectives de recyclage) ; > implication facilitée des entreprises dans le domaine de la prévention des risques, de l'hygiène et de la sécurité. 	

ANNEXES

ANNEXE 1 : MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Prénom	NOM	e-mail	Société
Jean Claude	ANDREINI	jc.andreini@burgeap.fr	COSEI
Daniel	BAUMGARTEN	d.baumgarten@groupe-seche.com	Groupe SECHE
Daniel	BELON	d.belon@fnccr.asso.fr	
Jérôme	BETTON	Jerome.betton@ademe.fr	ADEME
Igor	BILIMOFF	Igor.bilimoff@federec.org	FEDEREC
Jean Luc	BRILLANCEAU	jl.brillanceau@fondeursdefrance.org	Fondeurs de France
Clothilde	CARRON	c.caron@fnccr.asso.fr	FNCCR
Christophe	CHEVILLION	c.chevillion@environnement-sa.com	Environnement SA
Michel	COLIN	michel-g.colin@developpement-durable.gouv.fr	Ministère de l'Ecologie
Thierry	COLOIGNER	Thierry.COLOIGNER@paprec.com	PAPREC
Yves	COPPIN	Yves.coppin@veolia.com	VEOLIA
Sophie	COSTEDOAT	sophie.costedoat@finances.gouv.fr	Min. Economie, Finances et Industrie
Christophe	CROS	c.cros@fnade.com	FNADE
Corinne	DELCERRO	clothilde.delcerro@afnor.org	AFNOR
Olivier	DUPONT	olivier.dupont@demeter-partners.com	DEMETER-PARTNERS
Bernard	DUQUET	duquet@ctif.com	CTIF
Bernard	FORT	bfort@tennaxia.com	TENNAXIA
Michel	GARDES	michel.gardes@fedeverre.fr	Fédération du verre
Eric	GAUTRET	eric.gautret@chimirec.fr	CHIMIREC
Alain	GELDRON	alain.geldron@ademe.fr	ADEME
Françoise	GERARDI	f.gerardi@elipso.org	ELIPSO
Marie Josèphe	GUILHOU	marie-josephe.guilhou@agriculture.gouv.fr	Ministère de l'Agriculture
Vincent	LE BLAN	v.leblan@fnade.com	FNADE
Hugues	LEVASSEUR	h.levasseur@groupe-seche.com	Groupe SECHE
François	LE VERGER	francois.leverger@developpement-durable.gouv.fr	Ministère de l'Ecologie
Patricia	LEXCELLENT	plex@fed-plasturgie.fr	Fédération de la Plasturgie
Aymeric	de LOUBENS	Aymeric.de-loubens@finances.gouv.fr	Min. Economie, Finances et Industrie
Sébastien	LOUIS ROSE	Sebastien.louisrose@afnor.org	AFNOR
Marc	MADEC	m.madec@fed-plasturgie.fr	Fédération de la Plasturgie
Noël	MANGIN	revipap@wanadoo.fr	UIR
Carole	MARGOTIN	carole.margotin@sita.fr	SITA
Jean Jacques	NARDIN	jj.nardin@pellencst.com	PELLENC selective technologies
Sophie	PATURLE	sophie.paturle@demeter-partners.com	DEMETERS-PARTNERS

Clotilde	PELLETIER	clothilde.pelletier@fnsa-vanid.org	FNSA
Marc	PENA	Marc.pena@groupepena.fr	Groupe PENA
Jean Pierre	PERIGNON	jean-pierre.perignon@chimirec.fr	CHIMEREC
Jean-Luc	PETIHUGENIN	jlph@paprec.com	PAPREC
Dominique	PRESSE	dominique.presse@sita.fr	SITA
Guillaume	PREVOT	g.prevot@silexinternational.com	SILEX International
Jean Marc	RIEGER	jean-marc.rieger@chimirec.fr	CHIMEREC
Thierry	SENAMAUD	Thierry.senamaud@federec.org	FEDEREC
Claude	SOLARZ	manine@libertysurf.fr	LIBERTY SURF
Patrick	SOUET	patrick.souet@ademe.fr	
Elise	THETARD HENRY	Elise.Thetard-Henry@paprec.com	
Christian	TRAISNEL	c.traisnel@dc2e.com	

ANNEXE 2: GLOSSAIRE

Eco PTZ	Prêt à taux zéro
MPR	Matières premières recyclées
PME, TPE, ETI	La réglementation française distingue les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) de 20 à 250 salariés et les Etablissements de Taille Intermédiaires (ETI) dont l'effectif dépasse 250 salariés mais reste inférieur à 5000. (cf. INSEE, méthodes et définitions)
REP	Responsabilité élargie du producteur
VID	Valorisation industrielle des déchets

ANNEXE 3 : ORGANISMES PUBLICS ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

MEIE	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (www.minefe.gouv.fr).
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (www.developpement-durable.gouv.fr).
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (www.ademe.fr)
AFNOR	Association Française de Normalisation (www.afnor.org)
ANR	Agence Nationale de la Recherche (www.agence-nationale-recherche.fr)
FEDEREC	Fédération des Entreprises du Recyclage
FNADE	Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
OSEO	Etablissement public d'aide à l'innovation pour les entreprises (www.oseo.fr)
UIR	Union des Industries du Recyclage
TEAM ²	Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux

ANNEXE 4 : OBJECTIFS FIXES PAR LES DIRECTIVES EUROPEENNES

Directives européennes	Année	Objectifs en matière de collecte	Objectifs en matière de réutilisation	Objectifs en matière de valorisation	Objectifs en matière de recyclage
Directive relative aux piles et accumulateurs portables ainsi qu'aux déchets de piles et accumulateurs (2006/66/CE)	2011	Obligation de prendre les mesures nécessaires pour optimiser la collecte sélective des déchets de piles et d'accumulateurs	–	–	65% du poids moyen des piles et des accumulateurs plomb-acide ; 75% du poids moyen des piles et des accumulateurs nickel-cadmium ; 50% du poids moyen des autres déchets de piles et d'accumulateurs
	2012	25%			
	2016	45%			

Directives européennes	Année	Objectifs en matière de collecte	Objectifs en matière de réutilisation	Objectifs en matière de valorisation	Objectifs en matière de recyclage
Directive 2004/12/CE modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages	2008	–	–	60% en poids des déchets d'emballages	Entre 55% et 80% en poids des déchets d'emballage. Pour les matériaux contenus dans les déchets d'emballages : 60% en poids pour le verre, le papier et le carton ; 50% pour les métaux, 22,5% pour les plastiques et 15% pour le bois
Directive relative aux véhicules hors d'usage (2000/53/CE)	2005	–	–	95% en poids moyen par véhicule et par an	55% (y compris la réutilisation) en poids moyen par véhicule et par an
	2006	100%	–	85% en poids moyen par véhicule et par an	80% (y compris la réutilisation) en poids moyen par véhicule et par an
	2015	100%	–	95% en poids moyen par véhicule et par an	85% (y compris la réutilisation) en poids moyen par véhicule et par an
Directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (2002/96/CE)	2006	Minimum 4kg par habitant et par an pour les DEEE ménagers	–	70-80% en poids moyen par appareil selon la catégorie d'équipements	50-80% (y compris la réutilisation) en poids moyen par appareil en poids moyen par

Directives européennes	Année	Objectifs en matière de collecte	Objectifs en matière de réutilisation	Objectifs en matière de valorisation	Objectifs en matière de recyclage
En cours de révision					appareil selon la catégorie d'équipements
	2016	45% des équipements électriques et électroniques mis sur le marché 65% à partir de 2020	Inclus dans les objectifs de recyclage et de valorisation	75-85% en poids moyen par appareil selon la catégorie d'équipements, à partir de 2015	55-80% en poids moyen par appareil selon la catégorie d'équipements, à partir de 2015
Directive cadre relative aux déchets (2008/98/CE)	2020	Collecte sélective à partir de 2015	-	-	50% (y compris la réutilisation) en poids global des déchets tels que le papier, métal, plastique, et verre contenu dans les déchets ménagers
					70% en poids des déchets non dangereux de construction et de démolition (à l'exclusion des matériaux géologiques naturels)
Directive concernant la mise en décharge des déchets (99/31/CE)	2006 ou 2010	Encourager la collecte sélective des déchets biodégradables	-	Réduction des quantités mises en décharge à 75% du niveau de 1995	
	2009 ou 2013			Réduction des quantités mises en décharge à 50% du niveau de 1995	
	2016 ou 2020			Réduction des quantités mises en décharge à 35% du niveau de 1995	

ANNEXE 6 : ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES COMPETENCES

AXE 1 ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES : RENFORCEMENT ET PROFESSIONNALISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte	<p>La branche a constaté, depuis plusieurs années, un phénomène de concentration et de structuration des entreprises. Le nombre de salariés a fortement augmenté depuis les 15 dernières années. Ce modèle tranche avec le mode familial qui dominait depuis des générations. Il s'agit de gérer, par cet axe de travail, la transition entre le modèle « paternaliste » et le modèle d'entreprise à plusieurs niveaux de décisions.</p> <p>La mise en place d'une véritable gestion des RH est indispensable pour faciliter cette mutation. Des outils de GPEC et RH doivent être élaborés afin d'accompagner et individualiser les démarches entreprises</p>
Action 1-1	Sensibilisation des dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH à la GPEC et aux stratégies RH
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH à la nécessité de structurer leur pratique RH, en particulier dans les PME, - Permettre l'échange de pratiques entre dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH, - Favoriser la professionnalisation des cadres RH
Cible	20% des entreprises de moins de 300 salariés – 300 entreprises visées dont 210 TPE – soit 300 dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH
Déclinaison	<p><u>Organisation de rencontres sur les territoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les entreprises, leur présenter l'ensemble des outils et actions mis à leur disposition dans le cadre de l'ADEC Recyclage en matière d'appui et d'accompagnement RH et GPEC - Faire intervenir des experts des thématiques identifiées avec les entreprises - Favoriser le transfert des bonnes pratiques <p><u>Entretiens individuels avec les dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'ensemble des outils et actions mis à leur disposition dans le cadre de l'ADEC « Recyclage » en matière d'appui et d'accompagnement RH et GPEC - Offrir un appui à l'identification des enjeux et solutions existantes <p><u>Conception d'outils et de guides à usage de l'entreprise.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les outils existants - Élaborer des outils adaptés aux enjeux/besoins des entreprises du recyclage - Construire des outils pratiques - Diffuser à l'ensemble des entreprises - Faciliter l'appropriation de ces outils - Développer des démarches innovantes, par exemple par des supports de type e-learning ou serious game
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux...
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataires externes - Federec...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat / FSE

Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres - Part des TPE/PME - Nombre de dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH invités/présents - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif - Production et diffusion d'outils GPEC
---------------------------------	--

Action 1-2	Accompagnement collectif des dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH à la GPEC
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux de la GPEC, - Comprendre les aspects législatifs (accord de GPEC), - Identifier les emplois sensibles et stratégiques, - Faire un diagnostic des compétences, - Mettre en place un plan d'actions RH, - Comprendre le rôle complémentaire de chaque acteur : DG, managers, salariés, instances représentatives du personnel, - Faire le lien entre les obligations nouvelles pour l'entreprise, la politique et les pratiques de formation, - Appréhender l'impact de la GPEC sur la fonction formation.
Cible	10% des entreprises de moins 300 – 150 entreprises visées – 180 participants aux sessions de formation
Déclinaison	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier des charges répondant aux besoins des employeurs sur chaque territoire - Mise en place de formations - action de 2 à 5 jours pour favoriser l'échange de pratiques entre entreprises et permettre une bonne articulation des temps d'appropriation et d'application - Capitalisation des bilans de chaque formation-action - Production d'une synthèse pour diffusion et outillage des entreprises et de la branche
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux...
Financements	- Etat / FSE
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions et de participants - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif

Action 1-3	Accompagnement individualisé des dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH à la structuration des ressources humaines
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer la fonction RH notamment dans les TPE/PME, - Proposer un accompagnement répondant aux besoins spécifique de l'entreprise, - Accompagner la professionnalisation de la fonction RH dans les TPE/PME, - Capitaliser sur les pratiques RH.
Cible	Entreprises de moins de 300 salariés – 40 entreprises visées
Déclinaison	Intervention sous forme de coaching individuels pour les dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH, sous forme de rencontres et d'entretiens téléphoniques (5 jours / entreprise)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux...

Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - FEDEREC (instances nationales et territoriales) - Experts...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat / FSE - Entreprises
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dirigeants d'entreprises et/ou responsables RH formés et/ou accompagnés - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif

Action 1-4	Promotion des différents dispositifs d'alternance auprès des entreprises
Objectifs	<p>Une campagne nationale de promotion de l'alternance paraît nécessaire d'après les faibles résultats quantitatifs enregistrés les années précédentes et l'absence de campagne ambitieuse menée jusqu'à présent. La branche et son OPCA souhaitent lancer cette campagne auprès de 1500 entreprises qui seront visitées. Ces développeurs de l'alternance feront le lien avec les structures agréées par la profession pour développer ces formations en alternance.</p>
Cible	Les 2500 entreprises de la branche
Déclinaison	<u>Création d'outils et de supports adaptés</u>
	<u>Contacts entreprises : mailing, contacts téléphoniques, visites</u>
	<u>Petits déjeuners de l'alternance</u>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux, réseaux d'accueil (Pôle Emploi, Missions Locales, Centres d'information jeunes, Cité des métiers,...)
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat / FSE
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises sensibilisées - Partenariat avec les Missions locales - Nombre de contrats en alternance réalisés

AXE 2 : ACTIONS EN FAVEUR DES SALARIES : SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Contexte	<p>L'objectif des actions qui seront menées est le suivant : élever le niveau de compétences des salariés, attirer des compétences extérieures vers la branche et permettre la construction et la sécurisation de parcours professionnels mieux adaptés aux métiers et aux réalités des marchés.</p> <p>La branche souhaite mettre en place une stratégie de formation permettant d'offrir aux salariés les qualifications professionnelles requises et l'évolution de carrière professionnelle souhaitée.</p>
-----------------	--

Action 2-1	Renforcement de l'offre de formations professionnelles certifiantes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer une réponse formation pour répondre aux enjeux de développement et d'évolution du secteur (technologiques, concurrentiels, développement durable...) - Créer des liens avec les autres branches et secteurs professionnels
Cible	Les 2500 entreprises de la branche
Déclinaison	<p><u>Repérage de l'offre de formation certifiante existante sur le secteur ou les secteurs approchants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la formation initiale : Education Nationale, enseignement supérieur, apprentissage. - Dans le cadre de la formation continue : Carif-Oref, plans de formation des entreprises adhérentes au FORCO.... <p><u>Identification des enjeux des entreprises en matière de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des besoins en matière d'évolution métiers et compétences (outils d'observation de la démographie des entreprises, d'analyse des emplois et de suivi des compétences) - Repérage des besoins par filière et par métier - Formalisation des besoins en matière d'adaptation et de complément de l'offre existante. <p><u>Structuration d'une filière de formations certifiantes en réponse à ces enjeux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'une filière de formations certifiantes: diplômes, titres du niveau V aux formations supérieures, CQP - Ingénierie de référentiels d'activités et de compétences spécifiques « recyclage » - Construction et /ou adaptation des référentiels de certification et/ou de formation en lien avec les CPC de l'Education Nationale et de l'Emploi et les services de l'apprentissage - Conception d'actions de formation dans le cadre de l'apprentissage (en lien avec l'action 2.6) - Refonte des CQP/CQPI dans une approche compétences : <ul style="list-style-type: none"> - Construction des référentiels compétences et certification - Favoriser les liens avec les autres branches (CQPI, certification transversales,...)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Education Nationale/GRETA - Enseignement supérieur - Travail/AFPA - Conseils régionaux... - Comité National CQPI

Ressources	<ul style="list-style-type: none"> - FEDEREC (instances nationales et territoriales) - CARIF/OREF - OPCA et branches
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'un diagnostic (état des lieux de la formation, besoins, préconisations) - Référentiels d'activités, de compétences/qualifications, de certification/formation - Mise en place de groupes de travail avec les partenaires sociaux et les entreprises

Action 2-2	Actions débouchant sur tout ou partie d'une certification professionnelle
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et structurer un réseau d'établissements ou d'organismes de formation en capacité d'offrir un dispositif de formation professionnelle certifiante - Accompagner sa mise en œuvre
Cible	350 salariés visés, 80% de niveaux infra V (ou de niveau V sur des certifications liées à d'autres activités)
Déclinaison	<u>Structuration d'un réseau d'établissements et d'organismes de formation capables de répondre territorialement aux besoins de formation professionnelle certifiante</u>
	<u>Promotion du dispositif des formations professionnelles certifiantes auprès des entreprises et des salariés</u>
	<u>Mise en œuvre d'actions de formations professionnelles certifiantes</u>
	<u>Cartographie de l'offre de formation professionnelle certifiante (niveau V à I)</u> <u>Construction d'outils d'évaluation et de suivi des actions de formation professionnelle certifiante (questionnaire d'évaluation, bilan quantitatif, suivi des certifiés...)</u>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Education nationale/GRETA - Enseignement supérieur - Travail/AFPA - Conseils régionaux...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseils régionaux - Entreprises
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises et de salariés sensibilisés - Nombre de formations mises en place, de salariés formés, de certifications obtenues - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif

Action 2-3	Accompagnement à l'acquisition des savoirs faire de base
Objectifs	Permettre l'accès aux savoirs faire de base liés aux métiers, par la sensibilisation des entreprises, managers et salariés et par la mise en place d'actions adaptées aux organisations et métiers des entreprises
Cible	1000 salariés sensibilisés, 500 bénéficiaires d'un positionnement et 300 formés 90% de niveaux infra V
Déclinaison	<p><u>Sensibilisation des entreprises à la lutte contre l'illettrisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation par des visites entreprises et groupes de rencontres - Conception d'un outil FOAD pour faciliter l'accès aux TPE
	<p><u>Construction d'une méthodologie de repérage des situations d'illettrisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des savoirs de base, pour un ou des métiers donné(s) - Conception de livrets de formation - Construction des outils de positionnement - Définition des parcours formation adaptés
	<p><u>Accompagnement individualisé par entreprise</u></p> <p>A partir de l'ingénierie développée dans les phases précédentes développer une démarche structurée de formation aux savoirs essentiels dans les entreprises du recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité ou d'opportunité - Positionnement - Cahier des charges visant à définir les modalités d'intervention de l'organisme de formation - Le bilan intermédiaire et final
	<p><u>Appui à la mise en œuvre des actions de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration d'un réseau d'organismes de formations spécialisés - Ingénierie financière, articulation national/territoire - Programmation d'actions de formation
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ANLCI - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux - OPCA...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - FPSPP - Conseils régionaux - Entreprises
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation (entreprises et salariés) - Nombre d'interventions auprès des entreprises - Nombre de projets déclinés - Bilan des positionnements et actions de formation menées - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif

Action 2-4	Actions de formations professionnelles qualifiantes
Objectifs	Développer des modules de renforcement des compétences stratégiques de la branche du Recyclage en matière commerciale, réglementaire, technologique et de développement durable,...
Cible	700 salariés, 70% de niveaux V et infra
Déclinaison	<p>Actions de renforcement des compétences Passerelles vers les fonctions d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage des besoins des entreprises - Elaboration de cahiers des charges - Elaboration des modules de formation - Constitution d'un réseau de prestataires (formation, coaching...) - Mise en œuvre d'actions collectives sur les territoires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - FPSPP - Conseils régionaux - Entreprises
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations programmées - Nombre de salariés formés - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif

Action 2-5	Identification des freins à l'accès au dispositif de VAE et mise en place d'actions collectives et individuelles de VAE
Objectifs	Sensibiliser les dirigeants à l'impact positif de la VAE sur leurs salariés et compétences internes puis d'informer les salariés de ces mêmes entreprises.
Cible	300 salariés sensibilisés : salariés tous niveaux, 50 % sur Infra V, 30 % sur niveaux IV et III et 20 % sur supra III. 35 salariés accompagnés dans une démarche de renfort à la V.A.E.
Déclinaison	<p>Diagnostic et repérage des bonnes pratiques et des freins Groupe de travail avec les entreprises, questionnaires,...</p> <p>Sensibilisation des entreprises et salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception d'outils - Echange et guide de bonnes pratiques <p>Positionnement des salariés</p> <p>Accompagnement</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pôles d'information – Conseil en VAE - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Certificateurs (ministères en charge de l'éducation Nationale, enseignement supérieur, du travail et de l'Emploi , Organismes agréés)

Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseils régionaux - Entreprises
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres entreprises - Nombre de salariés sensibilisés - Nombre de positionnements et d'accompagnements - Nombre de certifications engagées et/ou obtenues

Action 2-6	Actions de promotion et de développement de l'apprentissage
Objectifs	<p>Il existe actuellement une cinquantaine de jeunes en apprentissage sur le cœur de métier. En développant ces filières, il sera possible d'atteindre 200 jeunes formés en contrats d'apprentissage sur les 3 ans.</p> <p>Le développement de l'apprentissage passe par un accompagnement et une ingénierie nécessaire pour concevoir et expérimenter de nouvelles filières de formation (participation aux groupes de création d'un bac Pro, à la réforme des certifications CAP niveau V et la mise en place de filières de l'enseignement supérieur) en lien avec les travaux menés dans le cadre de l'action 2-1. Il s'agira d'adapter/créer une offre apprentissage adaptée.</p>
Cible	200 apprenti(e)s
Déclinaison	<p><u>Adaptation de l'offre de formation en contenus et en niveaux à partir du diagnostic établi dans le cadre de l'action 2-1</u></p> <p><u>Partenariats avec les Conseils Régionaux</u></p> <p><u>Mise en place de formations dans les CFA agréés</u></p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - Conseils régionaux - Missions Locales - Education nationale - Enseignement supérieur - CFA - Chambres consulaires
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises sensibilisées - Partenariats avec les Conseils Régionaux (accords...) - Partenariat avec les Missions locales - Nombre de contrats d'apprentissage réalisés

Action 2-7	Actions de promotion et de renforcement du tutorat
Objectifs	Le C.E.P a mis en valeur le tutorat comme outil d'accompagnement et de professionnalisation en entreprise. Cet axe devrait permettre de développer un dispositif tutoral spécialement conçu pour les entreprises de la profession, notamment pour favoriser les démarches de formation de ces tuteurs et en particulier d'accompagner certaines démarches tutorales réservées à des catégories de salariés sensibles telles que les seniors.
Cible	1500 entreprises sensibilisées et 140 tuteurs formés – priorité aux salariés de +45 ans
Déclinaison	Création d'outils Guide tutorat spécifique recyclage Livret de tutorat Action spécifique « seniors » Formations Formation collective Formation en FOAD
Partenaires	- DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Pôle emploi
Financements	- Entreprises
Indicateurs de résultats	- Outils produits - Nombre de formations - Proportion de salarié(e)s de plus de 45 ans - Evaluations

Action 2-8	Actions en faveur de la mobilité interbranches grâce à des plateformes territoriales emploi-métiers
Objectifs	Le C.E.P a permis de mesurer l'ambition de la branche pour attirer des compétences externes peu attirées de prime abord par les métiers du recyclage. Il s'agit de favoriser la mobilité inter branche et d'offrir les passerelles nécessaires pour réussir les transitions entre les métiers
Cible	450 salariés ou demandeurs d'emploi sensibilisés et 180 salariés formés Territoires : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Aquitaine, Lorraine
Déclinaison	Construction de passerelles interbranches sur les territoires favorisant : - le maillage entre entreprises et réseaux d'accueil, d'orientation et d'accompagnement - l'information et la mise en relation des publics DE, en insertion et salariés ayant des projets de mobilité - les actions de mobilité : formation, positionnement, accompagnement
Partenaires	- DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux - Pôles de compétitivité (Ecorevia, Team 2...) - SPE (MDE, Pôle emploi...)
Financements	- Conseils régionaux - Entreprises
Indicateurs de résultats	- Nombre de rencontres - Nombre d'entrepreneurs et managers invités/présents, - Nombre de salarié(e)s ou demandeurs d'emploi sensibilisés et/ou formés - Questionnaire d'évaluation, bilan qualitatif - Production et diffusion d'outils GPEC (guide des bonnes pratiques)

Action 2-9	Animation, gestion et suivi des projets liés à la sécurisation des parcours professionnels
Objectifs	Assurer le pilotage et l'animation du projet : interface entre la branche professionnelle, l'Etat/FSE, les différents financeurs Animer et coordonner les équipes territoriales
Cible	Branche, Etat, partenaires
Déclinaison	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'interface avec l'ensemble des partenaires institutionnels - Identifier, suivre les différents prestataires identifiés pour accompagner le projet - Rendre compte au COPIL - Assurer le suivi administratif et financier des projets
Partenaires	Etat Conseils Régionaux, Prestataires, Réseaux d'accueil, ...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Productions d'outils de suivi - Bilans quantitatifs et qualitatifs - Elaboration des cahiers des charges, mises en concurrence - Elaboration et dépouillement de questionnaires et enquêtes

AXE 3 ACTIONS D'AMELIORATION DE L'IMAGE DE LA BRANCHE ET DE SES PERFORMANCES EN MATIERE DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE

Contexte	<p>La branche s'inscrit dans un contexte de croissance. Les entreprises ont besoin de ressources pour définir des stratégies leur permettant de développer cette tendance.</p> <p>Pour cela, il convient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'image des activités et des entreprises du recyclage auprès des institutions, des industriels, des entreprises, des collectivités locales, des étudiants, du public, etc. - Améliorer l'attractivité de la branche de la valorisation et du recyclage pour développer ses activités et ses performances - Contribuer à augmenter quantitativement et qualitativement le recyclage par une meilleure information sur les pratiques professionnelles
-----------------	---

Action 3-1	Actions d'amélioration de la performance technique et économique des entreprises de la branche par la sensibilisation et l'information
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les entreprises pour une adaptation aux enjeux techniques, économiques et réglementaires définis notamment dans le cadre du CEP. - Construire une stratégie de communication adaptée à ces enjeux
Cible	2500 Entreprises, priorité aux TPE/PME
Déclinaison	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de l'ensemble des acteurs et process du recyclage, les métiers associés et leurs complémentarités. - Appui aux entreprises de la branche en termes de veille sur les évolutions technologiques, réglementaires, sur la concurrence internationale ou sur les actions innovantes - Organisation de rencontres entreprises sur les territoires : interventions d'experts sur les thématiques stratégiques identifiées, repérage et échanges sur les bonnes pratiques, actions de sensibilisation/de formation - Campagnes de communication ciblées
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux... - Entreprises
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - Conseils régionaux
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'outils et supports (communication, capitalisation de pratiques) - Rencontres réseaux - Enquête entreprises

Action 3-2	Actions d'amélioration de l'image de la branche de la valorisation et du recyclage
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et lancer une campagne de communication visant à améliorer le recyclage de manière quantitative et qualitative (argumentaire sur la fonction sociétale, économique et environnementale) destinée aux acteurs de la branche - Développer l'attractivité du secteur de la valorisation et du recyclage - Valoriser les métiers et les trajectoires professionnelles offerts par le secteur de la valorisation et du recyclage
Cible	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux liés au développement durable : réseaux TEE, GRAINE... - Réseaux régionaux et locaux d'information sur les métiers : missions locales, Carif/Oref, Cités des métiers... - Réseaux en charge de l'orientation et/ou de l'insertion professionnelle : CIO, COP, ONISEP, CIDJ, Pôle emploi, Maisons de l'emploi, BAIP, etc. - Entreprises, salariés - Grand Public
Déclinaison	<p>Valorisation du secteur de la valorisation et du recyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les instances chargées du développement des activités liées à l'environnement (réseaux TEE, CAUE, DREAL, structures de sensibilisation au tri...) - Participation aux forums régionaux et locaux (salon des matières premières, forums recyclage/environnement/développement durable) - Conception d'outils de promotion de la branche (vidéos, plaquettes...)
	<p>Valorisation des métiers et des trajectoires professionnelles offerts par la branche de la valorisation et du recyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des métiers du recyclage dans une perspective de développement durable et de croissance verte (s'associer aux événements professionnels dits « métiers verts », Journées « portes ouvertes » de découverte des métiers) - Création d'outils d'information destinés aux réseaux d'accueil, d'orientation et d'insertion permettant une lisibilité des parcours professionnels d'évolution au sein de la branche (guide des métiers, répertoire des compétences, site web, formations...) - Outils et supports de communication « métiers » (vidéos, plaquettes, photothèque)
	<p>Attractivité de la branche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de découverte des activités du recyclage et de la valorisation et des produits issus de ces activités au profit des jeunes ou de demandeurs d'emploi - Actions visant la mobilisation des jeunes et les adultes vers les emplois et formations du secteur en lien avec Pôle emploi, les missions locales, les centres de formation (préqualifiants notamment), etc.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DIRECCTE - DREAL - Directions régionales de l'ADEME - Conseils régionaux - Pôle emploi - Industriels, entreprises
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ADEME - Conseils régionaux
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'outils et supports - Rencontres réseaux - Actions de recrutement / insertion dans le secteur